

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1318

21 mai 2015

### SOMMAIRE

<b>ABF Lux SA</b> .....	<b>63219</b>	<b>Japie S.A.</b> .....	<b>63222</b>
<b>Anh-My S.A.</b> .....	<b>63227</b>	<b>Julius Textile Investment S.à r.l.</b> .....	<b>63226</b>
<b>Asty Properties</b> .....	<b>63232</b>	<b>Junction Holdco S.à r.l.</b> .....	<b>63222</b>
<b>Business Concept &amp; Solutions S.A.</b> .....	<b>63227</b>	<b>K &amp; AJ Capital S.A.</b> .....	<b>63222</b>
<b>Crestone Needle Invest S.A.</b> .....	<b>63220</b>	<b>Kalnis International S.A.</b> .....	<b>63225</b>
<b>C.R. Technique S.à r.l.</b> .....	<b>63228</b>	<b>Kartesia GP I</b> .....	<b>63220</b>
<b>Data Services S.C.A.</b> .....	<b>63235</b>	<b>Kartesia Management</b> .....	<b>63223</b>
<b>Durillon S.A.</b> .....	<b>63263</b>	<b>Kayl Residuals S.à r.l.</b> .....	<b>63226</b>
<b>Ensemble Investment Corporation SCA</b> .....	<b>63264</b>	<b>Kerima Immobilien S.A.</b> .....	<b>63219</b>
<b>Global Brands S.A.</b> .....	<b>63218</b>	<b>Klimt Invest S.A.</b> .....	<b>63224</b>
<b>Green Real Estate S.A.</b> .....	<b>63264</b>	<b>Kohnen S.à r.l.</b> .....	<b>63222</b>
<b>GSO Luxembourg Offshore Funding S.à r.l.</b> .....	<b>63264</b>	<b>Krisken S.A., SPF</b> .....	<b>63221</b>
<b>Immobiliare SA</b> .....	<b>63222</b>	<b>L.A. Gestion</b> .....	<b>63226</b>
<b>Immobilière Ciel S.A.</b> .....	<b>63221</b>	<b>L'Escapade S.à r.l.</b> .....	<b>63226</b>
<b>Immobilière Romeo s.à r.l.</b> .....	<b>63221</b>	<b>Locaboat Management Services S.A.</b> ....	<b>63227</b>
<b>Immodun Sàrl</b> .....	<b>63223</b>	<b>Longview Partners Investments</b> .....	<b>63224</b>
<b>Impala Properties S.à r.l.</b> .....	<b>63221</b>	<b>L.P.M. Holding S.A.</b> .....	<b>63225</b>
<b>Incofinsco SARL</b> .....	<b>63223</b>	<b>Luxlite Lamp S.à r.l.</b> .....	<b>63223</b>
<b>ING Belgium International Finance S.A.</b> .....	<b>63224</b>	<b>Sheridan Consult S.A.</b> .....	<b>63225</b>
<b>Intermatros S.A.</b> .....	<b>63224</b>	<b>S.L.Z.A. S.A.</b> .....	<b>63230</b>
<b>Investdevelopment, S.à r.l.</b> .....	<b>63221</b>	<b>Société des Rosiers Sàrl</b> .....	<b>63230</b>
		<b>Total Marine Solutions S.A.</b> .....	<b>63220</b>
		<b>Vratislavia Holdings S.A.</b> .....	<b>63227</b>

**Global Brands S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 70.673.

Shareholders are invited to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

to be held before a civil law notary (the “EGM”) and the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

under private seal (the “AGM” and together with the EGM the “Meetings”, each a “Meeting”) of shareholders of GLOBAL BRANDS S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 70.673 (the “Company”),

For which the extraordinary general meeting will be held on *1 June 2015*, at 12.00 a.m. CET at the

Etude Notaire Me Grethen Léonie  
10, Avenue Guillaume  
L-1650 Luxembourg

in order to deliberate and vote upon the following:

*A. AGENDA - Extraordinary General Meeting (notarial deed):*

1. Convening formalities;
2. To remove and change the corporate object of the Company article 4.1 of the Articles to: “The Company is an investing company as defined by the AIM Rules of the London Stock Exchange. The company has its business purpose, investment, operating in the commodities sector with an emphasis on oil and gas and gas services. Such investments include the provision of financing by way of farm-ins, earn-ins, loans, equity or other forms of financing and investments in and to companies in these sectors.”;
3. To change the name of the Company into Infinity Energy S.A.;
4. To authorize and empower the board of directors (“the Board of Directors”) for a period of five (5) years from June 1, 2015 to realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized corporate capital in one or several successive tranches, by the issuance of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or convertible securities, upon the exercise of warrants or stock options, incorporation of (distributable) reserves of the corporation or in any other manner, to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and to remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash;
5. To fix the amount of the authorized share capital of the Company;
6. Subsequent amendment of articles 1.1., 4.1., 5.2. and 5.4 of the articles of association of the Company (“the Articles”) in order to reflect the authorization and empowerment of the Board of Directors; and
7. Miscellaneous.

And the annual general meeting will be held on *1 June 2015*, at 1.00 p.m. CET at the registered office

GLOBAL BRANDS S.A.  
c/o CAREY  
19, Rue Eugène Ruppert  
L-2453 Luxembourg

in order to deliberate and vote upon the following:

*B. AGENDA - Annual General Meeting (under private seal)*

1. Convening formalities;
2. To receive and consider the report of the Board of Directors and the statutory annual accounts for the year ended 31 December 2014;
3. To receive and consider the report of the independent auditor of the Company on the statutory annual accounts for the year ended 31 December 2014;
4. To approve and adopt the statutory annual accounts for the year ended 31 December 2014;
5. To consider and approve the appropriation of the 2014 results including any allocation to the share premium account;
6. To consider and approve the continuation of the activities of the Company in accordance with article 100 of the law of 10 August 1915, as subsequently modified;

7. To consider and approve the discharge to the directors for and in connection with their duties as directors of the Company during the financial year ended 31 December 2014;
8. To consider and approve the re-election and renewal of the mandates and of the following persons as members of the Board of Directors:
  - a. Bruce Vandenberg
  - b. John Killer;
9. To consider and approve the ratification of the mandate of the following person as member of the Board of Directors:
  - a. Gerwyn Williams;
10. To consider and approve the appointment of the following person as member of the Board of Directors:
  - a. Gary Neville;
11. To give authority to the Remuneration Committee to fix the remuneration of the Directors;
12. To discharge to the independent auditor in connection with its duties during the financial year ended 31 December 2014;
13. To consider and accept the ending of the mandate of the independent auditor, PricewaterhouseCoopers S.à.r.l.;
14. To consider and approve the appointment of the following entity as independent auditor,
  - a. Baker Tilly Luxembourg Audit S.à r.l. with address at 37, rue des Scillas, L-2529 Howald, Luxembourg;
15. Authorise the Board of Directors to fix the remuneration of the independent auditor; and
16. Any other ordinary business which may be properly brought before the Meeting.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2015070551/755/76.

---

**Kerima Immobilien S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 113.043.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015050568/9.

(150058631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

---

**ABF Lux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 24, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 93.600.

Le Conseil d'Administration rappelle aux actionnaires que les droits afférents aux actions au porteur ne peuvent être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès du dépositaire conformément à l'article 42 de LCSC. En outre, le Conseil d'Administration rappelle également aux actionnaires que les actions au porteur doivent être déposées pour le 18 février 2016 au plus tard sous peine de sanction.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social en date du *29 mai 2015* à 13 heures avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 et du compte des résultats.
2. Discussion du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2014.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des L.C.S.C.
6. Modification au sein du Conseil d'Administration.
7. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015070545/1004/23.

---

**Kartesia GP I, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 193.899.

En date du 25 mars 2015 et avec effet au 31 mars 2015, Thomas Janneau, avec adresse professionnelle au 19-21, route d'Arlon, L-8009 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société Kartesia GP I, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B193899.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

*Mandaté par le démissionnaire*

Référence de publication: 2015052471/15.

(150059772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

---

**Total Marine Solutions S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2bis, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 133.064.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le *29 mai 2015* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2014
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015070539/788/16.

---

**Crestone Needle Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.298.

Le Conseil d'Administration rappelle aux actionnaires que les droits afférents aux actions au porteur ne peuvent être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès du dépositaire conformément à l'article 42 de LCSC. En outre, le Conseil d'Administration rappelle également aux actionnaires que les actions au porteur doivent être déposées pour le 18 février 2016 au plus tard sous peine de sanction.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social en date du *2 juin 2015* à 17 heures, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 et du compte de résultats.
2. Discussion sur rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2014.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des L.C.S.C.
6. Modification au sein du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes.
7. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015070546/1004/23.

---

**Immobilière Romeo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4995 Schouweiler, 59, rue de Bascharage.  
R.C.S. Luxembourg B 169.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015051857/9.

(150060267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

**Impala Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 143.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015052456/10.

(150059442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

**Investdevelopment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 121.616.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015052465/10.

(150059993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

**Immobilière Ciel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 98.641.

*Extrait de la décision de l'Associé Unique du 9 mars 2014*

Nomination aux fonctions d'administrateur et administrateur délégué unique Mr Alain DECORTE, né le 13 août 1959 à Anderlecht (Belgique) et demeurant à B-1640 Sint-Genesius-Rode (Belgique), 34, Drève de Lansrode.

Cette nomination prend effet dès ce jour et jusqu'à l'assemblée ordinaire de 2020.

Référence de publication: 2015051856/11.

(150060180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

**Krisken S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1480 Luxembourg, 2A, boulevard Paul Eyschen.  
R.C.S. Luxembourg B 171.511.

**EXTRAIT**

Il résulte des décisions de l'administrateur unique en date du 07 avril 2015 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg au 2a Boulevard Paul Eyschen, L-1480 Luxembourg à compter du 07 avril 2015.

*Pour la société*

Karl Horsburgh

*Administrateur unique*

Référence de publication: 2015052487/14.

(150060234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

**K & AJ Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 151.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015052470/9.

(150059949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

**Kohnen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4986 Sanem, 2, rue de Limpach.

R.C.S. Luxembourg B 142.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015052485/10.

(150059477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

**Junction Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 183.919.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015052468/11.

(150059780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

**Japie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2737 Luxembourg, 14, rue Wwrth Paquet.

R.C.S. Luxembourg B 129.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour JAPIE S.A.**Un mandataire*

Référence de publication: 2015052469/11.

(150059541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

**Immobiliare SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 129.222.

*Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 10 février 2015*

Le conseil d'administration décide de nommer l'Etude d'Avocat de Maître Dogan DEMIRCAN, Avocat à la Cour et dont l'Etude est sise au 36 rue Benjamin Franklin à L-1540 Luxembourg, en tant que dépositaire des titres au porteur de la société.

Luxembourg, le 18 février 2015.

*Pour la société*

Référence de publication: 2015051855/13.

(150059519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

**Luxlite Lamp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 155.027.

Les comptes annuels au 31/03/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en remplacement d'une première version déposée le 12/08/2014, sous le numéro de dépôt L140145817.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2015052495/11.

(150059530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

**Incofinsco SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2145 Luxembourg, 6, rue Cyprien Merjai.

R.C.S. Luxembourg B 195.881.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.  
Jacques CASTEL  
Notaire

Référence de publication: 2015052459/12.

(150059485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

**Immodun Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.129.

L'adresse de Monsieur Aimé DUMARTIN, Gérant Unique de la Société a été modifiée comme indiqué ci-dessous:

Monsieur Aimé DUMARTIN  
222, Avenue Gaston Diderich  
L-1420 Luxembourg

L'adresse de Monsieur Aimé DUMARTIN, associé, a été modifiée comme indiqué ci-dessous:

Monsieur Aimé DUMARTIN  
222, Avenue Gaston Diderich  
L-1420 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015052455/16.

(150060228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

**Kartesia Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.289.

En date du 25 mars 2015 et avec effet au 31 mars 2015, Thomas Janneau, avec adresse professionnelle au 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, a démissionné de son mandat de membre du directoire de la société Kartesia Management, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B179289.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2015.  
Alter Domus Luxembourg S.à r.l.  
Mandaté par le démissionnaire

Référence de publication: 2015052472/15.

(150059771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

**ING Belgium International Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 49.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015052461/9.

(150059882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

---

**Longview Partners Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.878.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

*Pour le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2015052511/11.

(150059902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

---

**Intermatros S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 117.759.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERMATROS S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015052463/12.

(150060161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

---

**Klimt Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.838.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 avril 2015*

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 3 avril 2015 le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015052484/22.

(150059991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

---

**L.P.M. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 45.878.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015052490/14.

(150059784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

---

**Sheridan Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 146.489.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2014*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Monsieur Graw Günter, employé privé, avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, de Monsieur Stéphane Weyders, employé privé, avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg et de Madame Imke Krieger, employé privé, avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2015052505/17.

(150059608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

---

**Kalnis International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 61.873.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 avril 2015*

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2015052481/23.

(150059970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

---

**L'Escapade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 20, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 20.944.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 décembre 2014.  
Référence de publication: 2015052491/10.  
(150060306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

---

**L.A. Gestion, Société Anonyme.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 185, rue de Belval.  
R.C.S. Luxembourg B 99.691.

*Extrait de la résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social le 31 mars 2015*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-4201 ESCH SUR ALZETTE -Rue de Lallange 25 à L-4024 ESCH SUR ALZETTE - Rue de Belval 185.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch sur Alzette, le 6 avril 2015.  
*Pour la Société*  
Référence de publication: 2015052488/13.  
(150059547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

---

**Kayl Residuals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 189.845.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 22 janvier 2015*

En date du 22 janvier 2015, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet au 2 avril 2015.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 avril 2015.  
*Signature*  
*Mandataire*  
Référence de publication: 2015052480/15.  
(150059459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

---

**Julius Textile Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 118.860.

*Extrait des résolutions prises par le Gérant unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> Avril 2015.*

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> Avril 2015 qu'il a été décidé, sur base de l'article 2 des statuts de la Société, de transférer le siège social de la Société du 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet immédiat.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 avril 2015.  
*Pour la Société*  
*Signature*  
Référence de publication: 2015052467/16.  
(150059813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

---

**Vratislavia Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 101.882.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015050874/9.  
(150058160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

---

**Business Concept & Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5495 Wintrange, 38, Waistrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 67.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2015051016/11.  
(150058773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**Locaboat Management Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 42.500.

- L'adresse de TAX CONSULT, société anonyme, Commissaire aux Comptes en fonction de la société, est désormais la suivante:

6 Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2015.

Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2015050601/14.  
(150057884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

---

**Anh-My S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 102.093.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 avril 2015*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Albert JOURNO, demeurant au 11 bis, rue Albéric Magnard, F - 75016 Paris, France, Président.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 avril 2015.

Référence de publication: 2015050941/20.  
(150059249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**C.R. Technique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6945 Niederanven, 29, rue Laach.

R.C.S. Luxembourg B 195.876.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quinze,

le trente mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Alvaro GOMES FERREIRA DA CUNHA, indépendant, né à Massarelos/Porto (Portugal), le 09 novembre 1970 demeurant au 29, rue Laach, L-6945 Niederanven.

Laquelle personne comparante, ici personnellement présente, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre elle et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison Sociale - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet principal le commerce et les réparations d'équipements «Horesca».

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement ou l'extension.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «C.R. TECHNIQUE S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2015.

#### *Souscription - Libération*

La personne comparante, Monsieur Alvaro GOMES FERREIRA DA CUNHA, prénommé, agissant en sa susdite qualité d'associé unique, a souscrit les cent (100) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la société et les a intégralement libérées par versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de cette même société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ huit cents euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 29, rue Laach, L-6945 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Alvaro GOMES FERREIRA DA CUNHA, indépendant, né à Massarelos/Porto (Portugal), le 09 novembre 1970 demeurant au 29, rue Laach, L-6945 Niederanven.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prémentionnée a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. GOMES FERREIRA DA CUNHA, J.J.WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mars 2015. Relation: EAC/2015/7542. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015051018/119.

(150059183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**Société des Rosiers Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.798.

Ancienne adresse: Avenue de la Liberté 41 - 1931 Luxembourg

Merci de bien vouloir transférer le nouveau siège social à la nouvelle adresse:

Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 30- 1330 Luxembourg

PHILIPPE & PARTNERS

Avocats - rechtsanwälte - law firm

30, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte

L-1330 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2015051410/15.

(150058788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

---

**S.L.Z.A. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 182.850.

L'AN DEUX MILLE QUINZE,

LE DOUZE MARS.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Valérie RAVIZZA, employée privée, résidente professionnellement au Luxembourg,

agissant en tant que mandataire de la société anonyme dénommée «S.L.Z.A. S.A.», ayant son siège social au 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro 182.850,

société constituée aux termes d'un acte reçu en date du 17 décembre 2013 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 326 du 5 février 2014, les statuts ayant été modifiés la dernière fois par actes reçus en date du 3 avril 2014 par le notaire soussigné, alors de résidence à Redange-sur-Attert, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1509 du 12 juin 2014, et en date du 30 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1843 du 15 juillet 2014,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration tenu le 4 mars 2015,

copie de ce procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. Que la Société a un capital émis de EUR 12.647.746,- (douze millions six cent quarante-sept mille sept cent quarante-six Euros) représenté par 12.647.746,- (douze millions six cent quarante-sept mille sept cent quarante-six) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro).

2. Qu'aux termes du 5<sup>ème</sup> alinéa de l'article 5 des statuts, la Société a un capital autorisé de EUR 90.000.000,- (quatre-vingt-dix millions d'Euros), représenté par 90.000.000 (quatre-vingt-dix millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

3. Que le même article 5 autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 6 et suivants de l'article 5 des statuts se lisent comme suit:

«Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

4. Que par décision du 4 mars 2015 le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, à concurrence d'un montant de EUR 1.085.506,- (un million quatre-vingt-cinq mille cinq cent six Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.647.746,- (douze millions six cent quarante-sept mille sept cent quarante-six Euros) au montant de EUR 13.733.252,- (treize millions sept cent trente-trois mille deux cent cinquante-deux Euros) par la création et l'émission de 1.085.506,- (un million quatre-vingt-cinq mille cinq cent six) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions actuellement émises.

5. Que par décision du 4 mars 2015 le conseil d'administration a accepté la souscription des actions nouvellement émises pro-quota par les actionnaires de la société comme suit:

Shareholders	Shares
L Capital 3 F.P.C.I. . . . . .	434.202
L Capital Luxembourg S.A. . . . . .	108.551
L Capital Vicin Pte Ltd . . . . .	542.753
TOTAL . . . . .	1.085.506

6. Que l'augmentation de capital a été libérée intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 1.085.506,- (un million quatre-vingt-cinq mille cinq cent six Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié à la notaire soussignée au moyen d'un certificat bancaire.

7. Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital souscrit total se trouve porté à EUR 13.733.252,- (treize millions sept cent trente-trois mille deux cent cinquante-deux Euros) divisé en 13.733.252,- (treize millions sept cent trente-trois mille deux cent cinquante-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, de sorte que le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts, aura dorénavant la teneur suivante:

#### Version française:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 13.733.252,- (treize millions sept cent trente-trois mille deux cent cinquante-deux euro) représenté par 13.733.252,- (treize millions sept cent trente-trois mille deux cent cinquante-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.»

#### Version anglaise:

« **Art. 5.** The subscribed capital is fixed at EUR 13.733.252,- (thirteen million seven hundred thirty-three thousand two hundred fifty-two euro) represented by 13.733.252,- (thirteen million seven hundred thirty-three thousand two hundred fifty-two) shares with a nominal value of EUR 1,- (one euro) each.»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombent à la société ou mis à charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 2.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. RAVIZZA, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8027. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015051400/92.

(150059380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

**Asty Properties, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1429 Luxembourg, 9, rue Tony Dutreux.

R.C.S. Luxembourg B 137.239.

L'an deux mille quinze.

Le treize mars.

Pardevant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

Ont comparu:

I.- Monsieur Alexandros DERMENTZOGLOU, agent immobilier, demeurant à L-1429 Luxembourg, 9, rue Tony Dutreux,

II.- La société anonyme "PAPAS S.A.", établie et ayant son siège social à L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.031,

ici représentée par Monsieur Stergios PAPAGEORGIU, commerçant, demeurant à L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels,

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué et en vertu de l'article 9 des statuts de la société.

Les comparants sont les seuls propriétaires de la totalité des cent (100) parts sociales de la société à responsabilité limitée «ASTY PROPERTIES», établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 33, Allée Scheffer, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.239,

constituée suivant acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 28 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 945 du 16 avril 2008.

D'abord:

Les associés décident de révoquer:

- Monsieur Alexandros DERMENTZOGLOU, agent immobilier, demeurant à L-1429 Luxembourg, 9, rue Tony Dutreux,

de sa fonction de gérant technique et lui donnent décharge.

- Monsieur Stergios PAPAGEORGIU, commerçant, demeurant à L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels,

de sa fonction de gérant administratif et lui donnent décharge.

Les associés décident de nommer:

Monsieur Alexandros DERMENTZOGLOU, agent immobilier, demeurant à L-1429 Luxembourg, 9, rue Tony Dutreux, comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Ensuite:

La société anonyme "PAPAS S.A.", pré qualifiée et représentée comme décrit ci-avant, déclare céder à Monsieur Alexandros DERMENTZOGLOU, pré qualifié, cinquante (50) parts sociales de la société à responsabilité limitée «ASTY PROPERTIES», pré qualifiée, pour le prix de six mille deux cent cinquante euros (6.250.- €).

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de la cession a été payé par le cessionnaire au cédant avant la signature des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Monsieur Alexandros DERMENTZOGLOU, pré qualifié, agissant en sa qualité de gérant unique, déclare accepter la prédite cession de parts pour le compte de la Société conformément à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales respectivement à l'article 1690 du Code Civil et il déclare dispenser le cessionnaire à la faire signifier par voie d'huissier à la Société et n'avoir entre ses mains aucune opposition qui puisse en arrêter l'effet.

Finalement, l'associé unique, Monsieur Alexandros DERMENTZOGLOU, pré qualifié, représentant désormais l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il donne son agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

*Deuxième résolution*

Il décide une refonte des statuts de la Société et en conséquence, les statuts sont dorénavant rédigés comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

La société comporte initialement plusieurs associés; elle peut, à toute époque, devenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts sociales en une seule main, puis redevenir une société à plusieurs associés par suite de cession ou de transmission totale ou partielle des parts sociales ou de création de parts nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La société a pour objet l'achat, la vente, la location d'immeubles, l'exploitation d'une agence immobilière au sens le plus large.

La société peut accomplir tout acte susceptible de favoriser son objet social, dans les seuls limites des lois régissant les matières visées.

**Art. 3. Dénomination.** La société prend la dénomination de "ASTY PROPERTIES".

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

Des succursales ou agences pourront être établies partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq euros (125.- €) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Alexandros DERMENTZOGLOU, préqualifié, cent parts sociales . . . . .	100
Total: Cent parts sociales . . . . .	100

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou accord unanime des associés, suivant le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et dans l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

#### **Art. 10. Cession et transmission des parts.**

##### **1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.**

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

##### **2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.**

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

**Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés.** Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 12. Gérance.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Le ou les gérants représentent, de même, la société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

**Art. 13.** Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 14.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### **Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.**

1. Lorsque la société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par tous les associés.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17. Inventaire - Bilan.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

**Art. 18. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

**Art. 19. Dissolution - Liquidation.** Lors de la dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Troisième résolution*

Il fixe la nouvelle adresse de la Société à L-1429 Luxembourg, 9, rue Tony Dutreux.  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais.*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ mille deux cents euros (1.200.- €).

Dont Acte, fait et passé à Strassen.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Dermentzoglou, St. Papageorgiu et J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 17 mars 2015. Relation: GAC/2015/2197. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

*Le Receveur (signé): Schlink.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 03 avril 2015.

J. Castel

*Le notaire*

Référence de publication: 2015050975/167.

(150058963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

**Data Services S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 193.216.

In the year two thousand and fifteen, the twenty-fourth day of March,

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Data Services S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193216 (the Company). The Company was incorporated on 15 December 2014 pursuant to a deed of demerger of Data Services S.C.A. (renamed Data Services II S.C.A.), a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170140, recorded by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 161 of 21 January 2015. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended yet.

The Meeting opens and the Meeting elects Mrs. Anais DEYGLUN, notary clerk, with professional address in L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, as chairman of the Meeting (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs. Barbara SCHMITT, notary clerk, with professional address in L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, with professional address in L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list established by the members of the Bureau which will remain attached to the present deed. The attendance list is signed by the attorney in fact of all the shareholders, the members of the Bureau and the notary.

The proxies of the shareholders of the Company, after having been signed "ne varietur" by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to record the following:

I. that the agenda of the Meeting (the Agenda) is worded as follows:

(1) Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 30,000 (thirty thousand Euro) to bring the share capital to an amount of EUR 1,000 (one thousand Euros) by the cancellation of 3,000,000 (three million) limited shares held by ColData 4 (Lux) S.à r.l. by way of a cash payment of EUR 30,000 (thirty thousand Euro).

(2) Presentation of the report of the general partner of the Company (the General Partner) regarding the authorization to be granted to the General Partner to cancel or limit the preferential subscription right of the shareholders of the Company within the limits of the authorized share capital in relation to the authorization to be granted to the General Partner to increase the share capital of the Company by way of the authorized share capital (the Report) and related amendment to the articles of association of the Company;

(3) Creation of Class A Shares, to be sub-divided into Class A1 Shares (to be further sub-divided into Class A1 Old Investment Shares and the Class A1 New Investment Shares) and Class A3 Shares, Class B Shares and Class C Shares and conversion of the existing limited and unlimited shares held by the shareholders of the Company into Class B Shares and Class C Shares;

(4) increase of the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 79,724.16 (seventy-nine thousand seven hundred twenty-four Euros and sixteen cents) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,000 (one thousand Euros) to EUR 80,724.16 eighty thousand seven hundred twenty-four Euros and sixteen cents) by way of the creation and issuance of:

- 5,040,000 (five million and forty-thousand) Class A1 Old Investment Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each in the share capital of the Company; and

- 2,932,416 (two million nine hundred thirty-two thousand four hundred sixteen) Class A1 New Investment Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each in the share capital of the Company;

(5) intervention, subscription to and payment in full of the new shares specified under item (3) above by ColData 4 (Lux) S.à r.l. by means of a contribution in kind consisting of shares in Data Center Services S.à r.l. (Data Services), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, as follows:

- 5,040,000 (five million and forty-thousand) shares in Data Services, having an aggregate contribution value of EUR 5,040,000 (five million and forty-thousand Euros), in consideration for the issuance of the Class A1 Old Investment Shares; and

- 2,932,416 (two million nine hundred thirty-two thousand four hundred sixteen) shares in Data Services, having an aggregate contribution value of EUR 978,642.36 (nine hundred seventy-eight thousand six hundred forty-two Euros and thirty-six cents), in consideration for the issuance of the Class A1 New Investment Shares

and subsequent allocation to the legal reserve of EUR 7,972.42 (seven thousand nine hundred seventy-two Euros and forty-two cents) from the share premium;

(6) amendment, renumbering and restatement of the articles of association of the Company in their entirety, including the amendments to be made pursuant to the resolutions to be passed under items (1) to (4) of the Agenda, the Company's corporate object remaining unchanged;

(7) amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to the sole manager of the Company to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the conversion of the shares and the new shares in the share register of the Company; and

(8) miscellaneous.

II. It appears from the attendance list that all of the 3,099,900 (three million ninety-nine thousand nine hundred) limited shares and 100 (one hundred) unlimited shares of the Company, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, are duly represented at the Meeting; the Meeting waiving the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to them in advance.

III. After having acknowledged that Data Genpar S.à r.l. (the General Partner), being the holder of the unlimited shares of the Company, represented by Mrs. Virginie PIERRU, prenamed, by virtue of a power of attorney given on 23 March 2015, consents to the passing of all the below resolutions, the Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the Agenda.

After deliberation, the Meeting has taken, by a unanimous vote, the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 30,000 (thirty thousand Euros) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros), represented by 3,099,900 (three million ninety-nine thousand nine hundred) limited shares and 100 (one hundred) unlimited shares, with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, to an amount of EUR 1,000 (one thousand Euro) by the cancellation of 3,000,000 (three million) limited shares held by ColData 4 (Lux) S.à r.l. having its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie (RCS Luxembourg B 121.379) (ColData 4) by way of a cash payment of EUR 30,000 (thirty thousand Euro).

The Meeting acknowledges that this share capital decrease by way of the cancellation of 3,000,000 (three million) limited shares will allow creditors of the Company to apply for the posting of collateral to the Luxembourg district court within 30 days from the publication of the notarial deed recording the minutes of the Meeting in the Luxembourg official gazette in accordance with article 69 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

All the shareholders, represented as stated above, expressly agree to this capital reduction by way of a cash repayment to the benefit of ColData 4, and waive any rights they may have in this respect.

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles accordingly, the content of which shall be included in the sixth resolution below.

#### *Second resolution*

The Chairman presents the Report to the Meeting.

The Meeting resolves to grant an authorisation to the General Partner under the authorized share capital pursuant to which the General Partner may increase the share capital up to the amount of the authorized capital (the Authorisation). The authorised capital of the Company is set at EUR 5,000,000 (five million Euros) represented by a maximum of 500,000,000 Class A Shares, which may be represented by any sub-class of Class A Shares, each with a nominal value of EUR 0.01 (one euro). Under the Authorisation, the General Partner is authorized to cancel or limit the pre-emptive rights of the shareholders set out in the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, in connection with an issuance of new Class A Shares of any sub-class. The Meeting resolves that the Authorisation shall last for a period of five years starting from the date hereof. The Meeting resolves that the terms of the Authorisation are further set out in Article 5.6 of the amended and restated articles of association (the Amended and Restated Articles) to be adopted under the fifth resolution below.

A copy of the Report shall be annexed to this deed after being signed by the proxyholder of the shareholders, the members of the Board and the undersigned notary.

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles accordingly, the content of which shall be included in the sixth resolution below.

#### *Third resolution*

The Meeting resolves to create new limited shares of class A of the Company (the Class A Shares), new limited shares of class B of the Company (the Class B Shares) and new unlimited shares of class C (the Class C Shares), each share having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent), with the terms of the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares being set out in full in the Amended and Restated Articles to be adopted in the fifth resolution below.

The Meeting resolves to divide the Class A Shares into two (2) sub-categories, being the Class A1 Shares and the Class A3 Shares, with the terms of the Class A1 Shares and the Class A3 Shares being set out in full in the Amended and Restated Articles to be adopted in the fifth resolution below.

The Meeting further resolves to divide the Class A1 Shares into two (2) sub-categories, being the Class A1 Old Investment Shares and the Class A1 New Investment Shares, with the terms of the Class A1 Old Investment Shares and the Class A1 New Investment Shares being set out in full in the Amended and Restated Articles to be adopted in the fifth resolution below.

As a result of the foregoing, the Meeting resolves subsequently to convert

(i) the 99,900 (ninety-nine thousand nine hundred) limited shares held by Data Managers S.à r.l. having its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie (RCS Luxembourg B 169.850) (Data Manager) into 99,900 (ninety-nine thousand nine hundred) Class B Shares and

(ii) the 100 (one hundred) unlimited shares held by Data Genpar S.à r.l. having its registered office at L-1511, Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie (RCS Luxembourg B 169.852) (Data Genpar) into 100 (one hundred) Class C Shares, each share having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent).

As a consequence, the Meeting resolves that article 5 of the Articles shall be amended and shall read as set forth in the sixth resolution below.

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 79,724.16 (seventy-nine thousand seven hundred twenty-four Euros and sixteen cents) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,000 (one thousand Euros) represented by 99,900 (ninety-nine thousand nine hundred) Class B Shares and 100 (one hundred) Class C Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, to an amount of EUR 80,724.16 (eighty thousand seven hundred twenty-four Euros and sixteen cents) by way of the creation and issuance of

(i) 5,040,000 (five million and forty-thousand) Class A1 Old Investment Shares and

(ii) 2,932,416 (two million nine hundred thirty-two thousand four hundred sixteen) Class A1 New Investment Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the above second resolution as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

ColData 4, being a limited shareholder of the Company,

hereby represented by Mrs. Virginie PIERRU, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, shall remain attached to the present deed, after initialled "ne varietur" by the appearing parties and by the undersigned notary,

intervenes at the present Meeting and hereby declares to:

(i) subscribe for all the 5,040,000 (five million and forty-thousand) Class A1 Old Investment Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, for an aggregate subscription price of EUR 5,040,000 (five million and forty-thousand Euros), each share having the same subscription price; and

(ii) pay the 5,040,000 (five million and forty-thousand) Class A1 Old Investment Shares by means of a contribution in kind consisting of 5,040,000 (five million and forty-thousand) shares held in Data Center Services S.à r.l. having its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie (RCS Luxembourg B 170.770) (Data Services) or an aggregate contribution value of EUR 5,040,000 (five million and forty-thousand Euros), those shares in Data Services being valued at their book value (being their historical contribution cost, on December 31, 2014); and

(iii) subscribe for all the 2,932,416 (two million nine hundred thirty-two thousand four hundred sixteen) Class A1 New Investment Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, for an aggregate subscription price of EUR 978,642.36 (nine hundred seventy-eight thousand six hundred forty-two Euros and thirty-six cents), each share having the same subscription price; and

(iv) pay the 2,932,416 (two million nine hundred thirty-two thousand four hundred sixteen) Class A1 New Investment Shares by means of a contribution in kind consisting of 2,932,416 (two million nine hundred thirty-two thousand four hundred sixteen) shares held in Data Services for an aggregate contribution value of EUR 978,642.36 (nine hundred seventy-eight thousand six hundred forty-two Euros and thirty-six cents), those shares in Data Services being valued at their book value (being their historical contribution cost, on December 31, 2014).

The shares in Data Services contributed by ColData 4 under this fourth resolution shall be referred to as the Shares.

The contribution of the Shares described above in an aggregate amount of EUR 6,018,642.36 (six million eighteen thousand six hundred forty-two Euros and thirty-six cents) shall be allocated as follows:

- EUR 79,724.16 (seventy-nine thousand seven hundred twenty-four Euros and sixteen cents) to the share capital account of the Company, and

- EUR 5,938,918.20 (five million nine hundred thirty-eight thousand nine hundred eighteen Euros and twenty cents) to the share premium of the Company.

It results from a certificate issued by ColData 4 dated 23 March 2015 relating to the Shares contributed to the Company in the manner described above, that:

1. ColData 4 is the owner of the Shares to be contributed at the Meeting;
2. the Shares are fully paid-up;
3. ColData 4 has the corporate power to dispose of the Shares;
4. the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
5. there exists no pre-emption rights nor any other rights whereby any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;
6. the Shares are freely transferable to the Company at this Meeting as per the agreement of, amongst others, ColData 4 and the Company; and
7. a general meeting of shareholders of DC Infra has granted the authorisation to transfer the Shares as required by article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended;
8. all formalities required under applicable law subsequent to the contribution in kind of the Shares will be effected upon the Meeting.

Pursuant to articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the Shares so contributed in kind have been the subject of a report prepared by Audit Conseil Services S.à r.l., having its registered office at 204, route d'Arlon, 204, L-8010 Strassen, (RCS Luxembourg B 142.685), and H.R.T. Révision S.A., having its registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (RCS Luxembourg B 51.238), each as independent auditor (cabinet de révision agréé), dated 24 March 2015, which concludes as follows:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention which can make us believe that the value of the Contribution does not correspond at least to the aggregate of the number and nominal value of the 5,040,000 Class A1 Old Investment Shares and 2,932,416 Class A1 New Investment Shares having a nominal value of EUR 0.01 each, to be issued together with a share premium of EUR 5,938,918.20"

A copy of the above mentioned certificate and auditor's report, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Shares are forthwith at the free disposal of the Company.

The Meeting subsequently resolves to allocate an amount of EUR 7,972.42 (seven thousand nine hundred seventy-two Euros and forty-two cents) from the share premium to the legal reserve of the Company.

#### *Sixth resolution*

The Meeting acknowledges and resolves to approve the detailed provisions of the Amended and Restated Articles as set forth below.

The Meeting therefore resolves to amend the Articles. As a consequence of such amendments, the Meeting further resolves to renumber and restate the Articles in their entirety, and to the extent necessary, to insert or change any headings in the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

### "AMENDED AND RESTATED ARTICLES OF ASSOCIATION

#### **1. Form, Name and number of shareholders.**

##### 1.1 Form and name

There exists a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "Data Services S.C.A." (the Company) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) and by the present articles of incorporation (the Articles).

##### 1.2 Number of shareholders

The Company shall have one or more unlimited shareholders, who are jointly and severally liable for the liabilities of the Company, as set out in article 102 of the Companies Act and one or more limited shareholders, who are liable up to the amount of their capital contribution made or to be made, as the case may be, to the Company.

If there is only one unlimited shareholder, in the event of death, winding-up, legal incapacity, resignation, bankruptcy or any other similar proceedings (i) affecting that unlimited shareholder and (ii) preventing it from managing the Company itself (where applicable), the Company will be continued and a replacement holder of the unlimited share will be appointed in accordance with Article 11.

#### **2. Registered office.**

##### 2.1 Place and transfer of the registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within such municipality by a resolution of the general partner of the Company (the General Partner). The registered office may also be transferred within such municipality or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting).

##### 2.2 Branches, offices, administrative centres and agencies

The General Partner shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

#### **3. Duration.**

##### 3.1 Unlimited duration

The Company is formed for an unlimited duration.

##### 3.2 Dissolution

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner provided for in Article 11 with respect to the amendments of the Articles.

#### **4. Purpose.**

4.1 The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

4.2 The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies.

4.3 The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

4.4 The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5 The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

4.6 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

4.7 The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

## **5. Share capital.**

### **5.1 Outstanding share capital**

The share capital is set at EUR 80,724.16 (eighty thousand seven hundred twenty-four Euros and sixteen cents), represented by:

(a) 7,972,416 (seven million nine hundred seventy-two thousand four hundred sixteen) limited shares of class A (the Class A Shares), being further sub-divided into two sub-classes consisting of:

(i) 7,972,416 (seven million nine hundred seventy-two thousand four hundred sixteen) class A1 shares (the Class A1 Shares), which are further sub-divided into 5,040,000 (five million and forty-thousand) Class A1 Old Investment Shares and 2,932,416 (two million nine hundred thirty-two thousand four hundred sixteen) Class A1 New Investment Shares; and

(ii) 0 (zero) class A3 shares (the Class A3 Shares);

(b) 99,900 (ninety-nine thousand nine hundred) limited shares of class B (the Class B Shares); and

(c) 100 (one hundred) unlimited shares of class C (the Class C Shares), having a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each.

The Class A Shares and the Class B Shares are collectively referred to as the limited shares and the Class C Shares are referred to as the unlimited shares, and the terms limited shareholder and unlimited shareholder shall be construed accordingly. The Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares are collectively referred to as the shares and the term shareholder shall be construed accordingly.

The Class B Shares shall be held by the Promoter in accordance with the Shareholders Agreement.

Notwithstanding the provisions of this Article 5, any issuance of new Instruments by the Company will have to comply with the relevant provisions of the Shareholders Agreement.

### **5.2 Share capital increase and share capital reduction**

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting, subject always to the consent of the General Partner as holder of all the unlimited shares and in the manner required for amending the Articles, as provided for in Article 10.

### **5.3 Distributions to the Unlimited Share and the Limited Shares**

The unlimited shares and the limited shares shall be entitled to distributions, whether by way of dividend distribution, share redemption or otherwise, as set out in Article 17.

### **5.4 Pre-emptive rights**

In the case of an issuance of shares in consideration for a payment in cash or an issuance in consideration for a payment in cash of those instruments covered in article 32-4 of the Companies Act, including, without limitation, convertible bonds that entitle their holders to subscribe for or to be allocated with shares, the shareholders shall have pro rata pre-emptive rights with respect to any such issuance in accordance with the Companies Act.

### **5.5 Contributions to a "capital surplus" account**

The General Meeting is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

### **5.6 Authorisation for the General Partner to increase the share capital**

(a) Size of the authorisation

The authorised capital of the Company is set at EUR 5,000,000 (five million Euros) represented by a maximum of 500,000,000 (five hundred million) Class A Shares, which may be represented by any sub-class of Class A Shares, each with a nominal value of EUR 0.01 (one euro).

(b) Terms of the authorisation

The General Partner is authorised, during a period starting on 24 March 2015, and expiring on the fifth anniversary of such date (the Period), to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, (i) by way of issuance of Class A Shares of any sub-class in accordance with these Articles in consideration for a payment in cash, (ii) by way of issuance of Class A Shares of any sub-class in accordance with these Articles in consideration for a payment in kind and (iii) by way of capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus, with or without an issuance of new Class A Shares.

The General Partner is authorised to determine the terms and conditions attaching to any subscription and issuance of Class A Shares of any sub-class pursuant to the authority granted under this Article 5.6, including by setting the time and place of the issue or the successive issues of Class A Shares, the issue price, with or without a premium, and the terms and conditions of payment for the shares under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans.

(c) Authorisation to cancel or limit the pre-emptive rights

The General Partner is authorised during the Period to cancel or limit the pre-emptive rights of the shareholders set out in the Companies Act, as reflected in Article 5.4, in connection with an issuance of new Class A Shares of any sub-class.

(d) Recording of capital increases in the Articles

Article 4 of the Articles shall be amended so as to reflect each increase in share capital pursuant to the use of the authorisation granted to the General Partner under this Article 5 and the General Partner shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of the recording of such increase and the consequential amendments to the Articles before a notary.

### 5.7 Equalisation Distribution

The holders of Class A1 Shares shall be entitled to receive a one-off special cash distribution (a) by way of a capital reduction for an amount of EUR 29,942.03 (twenty-nine thousand nine hundred forty-two Euros and three cents) by the cancellation of 1,892,874 (one million eight hundred ninety-two thousand eight hundred seventy-four) Class A1 Old Investment Shares and 1,101,329 (one million one hundred and one thousand three hundred twenty-nine) Class A1 New Investment Shares and (b) out of the share premium of the Company for an amount of EUR 1,427,049.31 (one million four hundred twenty-seven thousand and forty-nine Euros and thirty-one cents) (the Equalisation Distribution) subject to and after the first issuance of Class A3 Shares to be subscribed by the Master Vehicle for a corresponding amount. The Equalisation Distribution shall be decided by the General Meeting on a date which shall be no earlier than the date of the first issuance of Class A3 Shares to the Master Vehicle referred to above and no later than 4 (four) days after such date.

## 6. Shares.

### 6.1 Form of the shares

The shares of the Company are in registered form and shall remain in registered form.

### 6.2 Share register and share certificate

A share register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the nominal value or accounting par value paid in on each such share, the issuance of shares, the transfer of shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the General Partner.

### 6.3 Ownership and co-ownership of shares

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

### 6.4 Share redemption

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

### 6.5 Redeemable shares

The Class B Shares and the Class C Shares shall be redeemable shares under article 49-8 of the Companies Act for the purpose of their redemption pursuant to Article 11.3.

**7. Transfer of shares.** A transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons

holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Any transferee of shares must adhere to the Shareholders Agreement prior to the transfer of any shares. Any transfer restrictions on shares by a shareholder of the Company under the Shareholders Agreement must be recorded in the share register next to such shareholder's name. Any transactions made on the shares which were not performed in accordance with the provisions on transfer restrictions set out in the Shareholders' Agreement shall not be effective vis-à-vis the Company and the Company shall not record in the share register any such transaction. The relevant shareholder shall cause any third party who intends to acquire shares to take the appropriate steps and make the appropriate enquiries in order to assess whether any contemplated transfer of shares is subject to transfer restrictions under the Shareholders Agreement.

**8. Liability of the shareholders.** The holders of limited shares bear a liability which is limited to the amount of their contribution to the Company as share capital, share premium or capital surplus.

The liability of the holders of unlimited shares for the liabilities of the Company shall be joint and unlimited, as set out in article 102 of the Companies Act.

## **9. Power of the general meeting.**

### **9.1 General**

Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. The General Meeting shall have those powers expressly reserved to it by the Companies Act or by the Articles.

### **9.2 Consent rights of the holder of Unlimited Shares regarding resolutions of the General Meeting**

The General Meeting may not pass any resolution without the consent of the General Partner as the holder of the unlimited shares, except for any resolutions relating to the removal or replacement of the General Partner which do not require the consent of the General Partner as set out in Article 11.2.

**10. Annual general meeting of the shareholders - Other meetings.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting, on the third Thursday in June of each year at 3.00 p.m. If such a day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if the General Partner decides that exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

## **11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and vote.**

### **11.1 Right and obligation to convene a General Meeting**

The General Partner, as well as the supervisory board (conseil de surveillance) of the Company (the Supervisory Board), if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of 1 month, if shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may request that the entry of one or more items be added to the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 days before the relevant General Meeting.

### **11.2 Procedure to convene a General Meeting**

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of 8 days, and 8 days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to the registered shareholders.

Evidence that this formality has been complied with is not required.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letter only.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting set by the General Partner or by the Supervisory Board (conseil de surveillance), as the case may be, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened by the General Partner or by the Supervisory Board (conseil de surveillance), as the case may be.

### **11.3 Voting rights attached to the shares**

Each share entitles its holder to one vote.

#### 11.4 Quorum, majority, requirements and reconvened General Meeting for lack of quorum

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented, no quorum of presence being required.

However, resolutions to amend the Articles may only be passed in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented (the Presence Quorum) and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company. If the Presence Quorum is not reached, a second General Meeting may be convened, in the manner set out in the Articles, by means of notices published twice, with an interval of at least 15 days and 15 days before the General Meeting in the Official Journal (Mémorial) and in 2 Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting.

In calculating the majority with respect to any resolution of a General Meeting, votes relating to shares in which the shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous vote of the shareholders and bondholders.

#### 11.5 Participation by proxy

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

#### 11.6 Vote by correspondence

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and signature of the relevant shareholder, (ii) an indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice with the proposals for resolutions relating to each agenda item and (iv) the vote (approval, refusal, abstention) on the proposals for resolutions relating to each agenda item. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 48 hours before the relevant General Meeting.

#### 11.7 Participation in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

#### 11.8 Bureau

The shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer together form the bureau of the General Meeting.

#### 11.9 Minutes and certified copies

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the General Partner.

### **12. Management.**

#### 12.1 Powers of the General Partner

The Company shall be managed by a sole General Partner who is Data Genpar S.à r.l.

The sole General Partner shall at all times hold all the unlimited shares in the Company.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the General Partner.

#### 12.2 Appointment and Removal of the General Partner

The General Partner shall be designated in these Articles.

The General Partner may be removed and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles under the Companies Act only:

- (i) for Cause; or

(ii) if for any reason (a) New Holdco DC and New Holdco Services cease to be S.à r.l. Shareholders or (b) ColData 4 ceases to hold New Holdco Instruments in each of the New Holdcos, in each case upon the written approval of the Limited Shareholder.

#### 12.3 Removal for Cause

In the event of a removal for Cause of the General Partner, all the Instruments of the General Partner and the Promoter shall be converted to that of a Limited Shareholder at their subscription price.

#### 12.4 Remuneration of the General Partner

The General Partner may be entitled to a remuneration from the Company in an amount to be approved by the General Meeting.

### 13. Delegation of powers.

#### 13.1 Daily management

The General Partner may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a shareholder or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

#### 13.2 Delegation to perform specific functions

The General Partner is also authorised to appoint a person for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

### 14. Binding signatures.

#### 14.1 Signatory powers of the General Partner

The Company shall be bound toward third parties in all matters by the corporate signature of the General Partner.

#### 14.2 Signatory powers in respect of daily management

In respect of the daily management, the Company shall be bound by the sole signature of the person appointed to that effect in accordance with Article 13.1.

#### 14.3 Grant of specific powers of attorney

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

### 15. Supervisory board (conseil de surveillance) - Independent auditor (réviseur d'entreprises agréé / Cabinet de révision agréé).

#### 15.1 Supervisory Board (conseil de surveillance)

The operations of the Company shall be supervised by at least three statutory auditors (commissaires) who shall form the Supervisory Board (conseil de surveillance).

The Supervisory Board (conseil de surveillance) may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and may authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to law or regulations or under the Articles, exceed the powers of the General Partner.

#### 15.2 Appointment and removal of members of the Supervisory Board (conseil de surveillance)

The members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) will be appointed by the General Meeting, which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

#### 15.3 Chairman

The Supervisory Board (conseil de surveillance) shall appoint a chairman from among its members. The chairman will chair all meetings of the Supervisory Board (conseil de surveillance). In his/her absence, the other members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) will appoint another chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the members present or represented at such meeting.

#### 15.4 Procedure to convene a Supervisory Board (conseil de surveillance) meeting

The Supervisory Board (conseil de surveillance) shall meet upon call by the chairman or any two members of the Supervisory Board (conseil de surveillance), at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Supervisory Board (conseil de surveillance) shall be given to all the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) at least 24 (twenty-four) hours in advance of the day and the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance).

No such written meeting notice is required if all the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance). Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Supervisory Board (conseil de surveillance).

#### 15.5 Participation by proxy

Any member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may act at any meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) by appointing in writing another member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance).

#### 15.6 Participation by conference call, video conference or similar means of communication

Any member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may participate in a meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

#### 15.7 Proceedings

##### (a) Quorum and majority requirements

The Supervisory Board (conseil de surveillance) may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non participation is not taken into account in calculating the majority.

##### (b) Participation by proxy

A member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may represent more than one member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) by proxy, under the condition however that at least two members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) are present at the meeting.

#### 15.8 Written resolutions

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each member of the Supervisory Board (conseil de surveillance), manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

#### 15.9 Signature of Supervisory Board (conseil de surveillance) minutes

The minutes of a meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chairs such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board (conseil de surveillance).

#### 15.10 Independent auditor (réviseur d'entreprises agréé/cabinet de révision agréé)

However, no Supervisory Board (conseil de surveillance) shall be formed if, instead of forming a Supervisory Board (conseil de surveillance), one or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé) are appointed by the General Meeting to perform the statutory audit of the annual accounts in accordance with applicable Luxembourg law. The independent auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with the terms of a service agreement to be entered into from time to time by the Company and the independent auditor(s). The independent auditor(s) may only be removed by the General Meeting for just cause.

**16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall end on 31 December of each year.

### **17. Annual accounts.**

#### 17.1 Responsibility of the General Partner

The General Partner shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual General Meeting.

#### 17.2 Submission of the annual accounts to the Supervisory Board (conseil de surveillance)

At the latest 1 (one) month prior to the annual General Meeting, the General Partner will submit the annual accounts together with the report of the General Partner (if any) and such other documents as may be required by law to the Supervisory Board (conseil de surveillance), who will thereupon draw up its report.

#### 17.3 Availability of documents at the registered office

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report(s) of the General Partner (if any) and of the Supervisory Board (conseil de surveillance) or the independent auditor(s), as the case may be, and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company, where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

## 18. Allocation of results.

### 18.1 Allocation to the legal reserve

From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

### 18.2 Allocation of results by the annual General Meeting

The annual General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with Article 17.1 and the rules regarding distributions set out in this Article 17.

### 18.3 Rules regarding distributions

(a) Subject to mandatory rules regarding repayment of principal amounts invested under the relevant Instruments, any distributions by the Company of the aggregate of the net proceeds of the Company shall be distributed under the Class A Shares held by the Limited Shareholders, the Class B Shares held by the Promoter and Class C Shares held by the General Partner or any other Instruments that may be held by the shareholders and shall be made in accordance with the following provisions and in the following order:

(i) a first allocation of the net proceeds to be distributed shall be made between (a) the holder of Class A1 Shares and (b) the holder of Class A3 Shares, the holder of the Class C Share and the Promoter;

(ii) that allocation between the shareholders referred to under item (a) and (b) in Article 18.3(a)(i) above is based on the following amount (the Distribution Reference Amount): (a) the net proceeds to be distributed minus (b) the amount of Fees to the extent that such amount has not been already taken into account in a previous distribution for the purpose of the computation of the Distribution Reference Amount (the Fees Reference Amount) plus (c) the amount of Fees Reference Amount funded by the holder of Class A3 Shares;

(iii) the allocation of the Distribution Reference Amount to the shareholders referred to under item (a) and (b) in Article 18.3(a)(i) above shall be based on their respective pro-rata portions of the following amounts: (a) in respect of the holder of Class A1 Shares, the aggregate of its Funded Commitments and ColData 4 Old Investment Amount and (b) in respect of the holder of Class A3 Shares, the holder of the Class C Share and the Promoter, (A) the aggregate of the Funded Commitments of the holder of Class A3 Shares minus the (B) the Fees Reference Amount funded by the holder of Class A3;

(iv) following the allocation of the Distribution Reference Amount, (a) the holder of Class A1 Shares shall be entitled to receive net proceeds in the amount equal to its pro-rata portion of the Distribution Reference Amount and (b) the holder of Class A3 Shares, the holder of the Class C Share and the Promoter shall be entitled to receive net proceeds in the amount equal to their pro-rata portion of the Distribution Reference Amount plus (i) the Fees Reference Amount minus (ii) the amount of Fees Reference Amount funded by the holder of Class A3 Shares, such amount of net proceeds being further distributed to them in accordance with Article 18.3(c) (the amount determined under (b) of this item (iv) being the Waterfall Amount).

(b) Notwithstanding Article 18.3(a)(i), following any transfer by the Company of S.à r.l. Class 1 Shares and S.à r.l. IB Loan under the Guarantee Agreement:

(i) the consideration received by the Company shall be entirely allocated to the distributions to be made to the holder of Class A1 Shares under its Class A1 Shares and any other Instruments held by it; and

(ii) the Funded Commitment and the ColData 4 Old Investment Amount shall be deemed to be reduced for the purpose of Article 18.3(a) by an amount corresponding to (a) the amount originally invested in the S.à r.l.s in respect of the S.à r.l. Class 1 Shares transferred under the Guarantee Agreement and (b) the principal amount of the S.à r.l. IB Loan transferred under the Guarantee Agreement.

(c) Subject to mandatory rules regarding repayment of principal amounts invested under the relevant Instrument, any distributions of the Waterfall Amount shall be distributed under the Class A3 Shares held by the Limited Shareholders, the Class C Shares held by the General Partner and the Class B Shares held by the Promoter or any other Instruments that may be held by them in accordance with the following provisions and in the following order:

(i) Firstly, 100% of the net proceeds to the holder of Class A3 Shares up to the aggregate amount of its Funded Commitments to the Company (the Funded Investment);

(ii) Secondly, 100% of the net proceeds to the holder of Class A3 Shares in proportion to its Funded Commitments to the Company until it has received distributions equal to a 10% IRR based on its Funded Investment;

(iii) Thirdly, 80% of the net proceeds to the holder of Class A3 Shares in proportion to its Funded Commitments to the Company and 20% of the net proceeds to the Promoter until the holder of Class A3 Shares have received distributions equal to a 15% IRR (the Preferred Return) based on its Funded Investment;

(iv) Fourthly, (Catch Up), 50% of the net proceeds to the holder of Class A3 Shares and 50% of the net proceeds to the Promoter until the Promoter has received in aggregate an amount equal to 20% of the aggregate amounts distributed under item (ii), (iii) and this item (iv);

(v) Fifthly, an amount equal to the nominal value of the Class C Shares of the Gérant plus 5% of the nominal value of those Class C Shares to the Gérant; and

(vi) Sixthly, 80% to the holder of Class A3 Shares and 20% to the Promoter;

(the Preferred Return, the Catch Up and the 20% payment under item (vi) to the Promoter being the Carried Interest of the Promoter).

For the purpose of determining the rights to distributions of the holders of Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares, the computation of the net proceeds shall (a) include all distributions made under any Instruments held by the Company's shareholders and (b) exclude the Equalisation Distribution to be made to the Class A1 New Investment Shares pursuant to Article 5.7.

#### 18.4 Interim dividends

The General Partner may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act and in accordance with the rules regarding distributions set out in this Article 17.

The General Meeting may also decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act and in accordance with the rules regarding distributions set out in this Article 17.

#### 18.5 Payment of dividends

Dividends may be paid in euro or any other currency chosen by the General Partner and they may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner within the limits of any decision made by the General Meeting (if any).

### 19. Dissolution and liquidation.

#### 19.1 Principles regarding the dissolution and the liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as set out in Article 11. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

#### 19.2 Distribution of liquidation surplus

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed in accordance with the rules on distributions set out in Article 17, by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

**20. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.

**21. Definitions.** In these Articles, next to any other terms defined in these Articles, the following words and expressions shall have the meanings set out below:

**Business Day** means a day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg and Paris for normal business;

**Capital Contribution** means, in respect of each of the Company and Data Center S.C.A. and in respect of each Limited Shareholder, the amount as it may be shown in the Shareholders Agreement as contributed in the way of capital as Class A Shares by such Limited Shareholder to each of the Company and Data Center S.C.A. at the relevant time;

**Cause** means a material breach of the Shareholders Agreement or the articles of association of any of the Company or the articles of association of Data Center S.C.A. by the General Partner, which material breach continues for a period of thirty (30) days (or if the material breach can be cured but is not capable of being cured within such thirty (30) day period, such longer period of time as is necessary to cure such material breach provided that such cure is diligently pursued during and after such thirty (30) day period, but in no event shall such cure period exceed one hundred twenty (120) days) following the receipt by the General Partner of notice of such material breach from a Limited Shareholder (which notice shall be sent upon the determination by the Limited Shareholder that such material breach exists);

**ColData 4 Old Investment Amount** shall have the meaning ascribed to it in the Shareholders Agreement;

**Commitment** means, in respect of each of the Company and Data Center S.C.A. and in respect of each Limited Shareholder, the total amount as agreed to be committed to the Company and Data Center S.C.A., as joint creditors, as

capital in the form of Class A Shares and as IB Loans, as it may be recorded from time to time in the Shareholders Agreement;

Drawdown Notice means a draw down notice requesting payment of Unfunded Commitments with respect to the Company on the terms and conditions that may be set in the Shareholders Agreement;

Equalisation shall have the meaning ascribed to it in the Shareholders Agreement;

Fees means the amount of the fees payable in respect of the services provided by Colony Capital SAS, succursale Luxembourg as the “alternative investment fund manager” of the Company and Data Center S.C.A. and the General Partner in connection with the management and the research of potential Limited Shareholders, as it may be further set out in the Shareholders Agreement;

Funded Commitments means that portion of a Limited Shareholder’s Commitment which has been advanced by the Limited Shareholder following the issue of a Drawdown Notice (whether in respect of the Capital Contribution or the IB Loan Contribution), as further set out and as to be adjusted pursuant to the Shareholders Agreement;

Guarantee Agreement means any guarantee agreement that may be entered from time to time between ColData 4 Lux S.à r.l., the Company, Data Center S.C.A., Data Center II S.C.A. and Data Services II S.C.A., as it may be amended from time to time;

IB Loans means, in respect of each of the Company and Data Center S.C.A. and in respect of each Limited Shareholder, any interest bearing loan granted by a Limited Shareholder as an advance to the Company or Data Center S.C.A., as the case may be, under an interest bearing facility agreement on the terms and conditions that may be set out in the Shareholders Agreement;

IB Loan Contribution means in respect of each of the Company and Data Center S.C.A. and in respect of each Limited Shareholder, the amount of Commitment as it may be shown in the Shareholders Agreement as contributed by such Limited Shareholder to each of the Company and Data Center S.C.A. under IB Loans at the relevant time;

Instruments means (a) the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares as well as any other shares in the capital of the Company as well as any other equity instrument of the Company, including without limitation beneficiary units (parts bénéficiaires) and the Management TPECs, (b) any interest bearing loans and other loans made to the Company or debt instruments issued by the Company and (c) convertible bonds, or any other convertible debt instruments, bonds carrying subscription rights or any other instrument or agreement, such as warrants and options, entitling its holder to subscribe for or be allocated with any of the instruments referred to under items (a) or (b) above;

IRR means as to any shareholder of the Company, and on any date, the annual discount rate equivalent to an annual rate, which establishes the present value on such date of determination of all distributions made to such shareholder of the Company as being equal to the present value at the same annual discount rate on such date of determination of the Funded Commitments, that annual rate being compounded annually from the date of (i) the first S.à r.l. Funded Commitment (27 July 2012) until the latest S.à r.l. Funded Commitment (being 28 August 2014) in respect of Funded Commitments made by the Master Vehicle under the Equalisation and (ii) subsequently the first Funded Commitment. For these purposes, the foregoing calculation shall be made on the basis that all amounts used in deriving the IRR are in Euros;

Limited Shareholder means any holder of Class A Shares and Limited Shareholder shall be construed accordingly;

Management TPECs means any tracking preferred equity certificates that may be issued by the Company to the Promoter;

Master Vehicle means Data Genpar Master Vehicle S.C.S., a société en commandite simple incorporated in Luxembourg, registered with the registry of commerce and companies of Luxembourg under number B 176585, whose registered office is located at 121 avenue de la Faïencerie, L-1511, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Promoter means Data Managers S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in Luxembourg, registered with the registry of commerce and companies of Luxembourg under number B 169.850, or any of its transferees in accordance with the Shareholders Agreement;

S.à r.l. Class 1 Shares means the shares of class 1 in the capital of Data Center Infrastructure S.à r.l.;

S.à r.l. Funded Commitment shall have the meaning ascribed to it in the Shareholders Agreement;

S.à r.l. IB Loan shall have the meaning ascribed to it in the Shareholders Agreement;

S.à r.l.s means Data Center Infrastructure S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in Luxembourg, registered with the registry of commerce and companies of Luxembourg under number B 170.137, whose registered office is located at 121 avenue de la Faïencerie, L-1511, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and Data Center Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in Luxembourg, registered with the registry of commerce and companies of Luxembourg under number B 170.770, whose registered office is located at 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Shareholders Agreement means any shareholders’ agreement setting out, amongst other things, the rights and obligations of the shareholders of the Company vis-à-vis the Company, that may be entered from time to time by the shareholders of the Company and the Company, as it may be amended from time to time; and

Unfunded Commitments means with respect to each Limited Shareholder at any given time, such Limited Shareholder's Commitment adjusted as follows: (i) reduced by such Limited Shareholder's Funded Commitments, and (ii) increased by any refunds of Funded Commitments as it may be further set out in the Shareholders Agreement."

#### *Seventh resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes the any manager of the General Partner, as well as any manager of Colony Luxembourg S.à r.l. having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.540) to, in the name and on behalf of the Company, proceed to the registration of the conversion of the shares and the issuance of the new shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

#### *Statement*

The undersigned notary declares that the conditions provided by articles 26-1 paragraph (2), 26-3 and 26-5 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

There being no further business on the Agenda of the Meeting, the Chairman declares the Meeting closed.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately six thousand Euro (EUR 6,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Redange-sur-Attert, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de mars,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché du Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Data Services S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B193216 (la Société). La Société a été constituée en date du 15 décembre 2014 suivant un acte de scission de Data Services S.C.A. (renommée en Data Services II S.C.A.), une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B170140, enregistré par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 161 en date du 21 janvier 2015. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont encore jamais été modifiés.

L'Assemblée s'ouvre et l'Assemblée nomme Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, comme président de l'Assemblée (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Mme Barbara SCHMITT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le Bureau.

Les actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée au présent acte. La liste de présence est signée par le représentant de tous les actionnaires, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire au nom des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Le Bureau ainsi constitué, le Président constate et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée (l'Ordre du Jour) est le suivant:

(1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de 30.000 EUR (trente mille euros) afin de porter le capital social à un montant de 1.000 EUR (mille euros) au moyen de l'annulation de 3.000.000 (trois millions) actions de commanditaire détenues par ColData 4 (Lux) S.à r.l. par un paiement en numéraire de 30.000 EUR (trente mille euros);

(2) Présentation du rapport du gérant commandité de la Société (le Gérant Commandité) concernant l'autorisation à conférer au Gérant Commandité pour annuler ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société dans les limites du capital autorisé par rapport à l'autorisation à accorder au Gérant Commandité pour augmenter le capital social de la Société par le biais du capital autorisé (le Rapport) et la modification des statuts de la Société y étant liée;

(3) Création d'Actions de Classe A, subdivisées en Actions de Classe A1 (d'avantage subdivisées en Actions de Classe A1 Ancien Investissement et Actions de Classe A1 Nouvel Investissement) et Actions de Classe A3, Actions de Classe B et Actions de Classe C, et conversion des actions de commanditaire et actions de commandité existantes détenues par les actionnaires de la Société en Actions de Classe B et Actions de Classe C;

(4) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 79.724,16 EUR (soixante-dix-neuf mille sept cent vingt-quatre euros et seize cents), afin d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de 1.000 EUR (mille euros) à un montant de 80.724,16 EUR (quatre-vingt mille sept cent vingt-quatre euros et seize cents) par la création et l'émission de:

- 5.040.000 (cinq millions quarante mille) Actions de Classe A1 Ancien Investissement ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune dans le capital social de la Société; et

- 2.932.416 (deux millions neuf cent trente-deux mille quatre cent seize) Actions de Classe A1 Nouvel Investissement ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune dans le capital social de la Société;

(5) Intervention, souscription et libération de la totalité des nouvelles actions mentionnées au point 3. ci-dessus par ColData 4 S.à r.l., au moyen d'apports en nature en forme de parts sociales dans Data Center Services S.à r.l. (Data Services), une société à responsabilité de droit Luxembourgeois, chaque part sociale ayant une valeur de souscription de 0,01 EUR (un centime d'euro), comme suit:

- 5.040.000 (cinq millions quarante mille) parts sociales en Data Services, avec une valeur de contribution globale de 5.040.000 EUR (cinq millions quarante mille euros), en contrepartie de l'émission des Actions de Classe 1 Ancien Investissement; et

- 2.932.416 (deux millions neuf cent trente-deux mille quatre cent seize) part sociales en Data Services, avec une valeur de contribution globale de 978.643,36 EUR (neuf cent soixante-dix-huit mille six cent quarante-trois euros et trente-six cents), en contrepartie de l'émission des Actions de Classe 1 Nouvel Investissement;

et allocation subséquente de 7.972,42 EUR (sept mille neuf cent soixante-douze euros et quarante-deux cents) à la réserve légale de la prime d'émission.

(6) Modification, renumérotation et refonte des statuts de la Société dans leur intégralité, incluant les modifications devant être faites suite aux résolutions prises aux points (1) à (4) de l'Ordre du Jour, l'objet social de la Société restant inchangé;

(7) Modification du registre des actions de la Société de façon à y refléter les changements repris ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés au gérant unique de la Société de procéder, pour le compte de la Société, à l'enregistrement de la conversion des actions dans le registre des actions de la Société; et

(8) divers.

II. Il apparaît de la liste de présence que la totalité des 3.099.900 (trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent) actions de commanditaire et 100 (cent) actions de commandité, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune, est dûment représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonçant aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'Ordre du Jour, qui leur a été communiqué auparavant.

III. Après avoir pris connaissance que Data Genpar S.à r.l. (le Gérant Commandité), est le détenteur des actions de commandité de la Société, représenté par Mme Virginie PIERRU, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 23 mars 2015, consent à l'approbation de toutes les résolutions ci-dessous, l'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'Ordre du Jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de 30.000 EUR (trente mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de 31.000 EUR (trente-et-un mille euros), représenté par 3.099.900 (trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent) actions de commanditaire et 100 (cent) actions de commandité, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent), à un montant de 1.000 EUR (mille euros) au moyen de l'annulation de 3.000.000 (trois millions) actions de commanditaire détenues par ColData 4 (Lux) S.à r.l. ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie (RCS Luxembourg B 121.379) (ColData 4) par un paiement en numéraire de 30.000 EUR (trente mille euros).

L'Assemblée reconnaît, que cette réduction de capital par voie d'annulation de 3.000.000 (trois millions) d'actions de commanditaire permettra aux créanciers de la Société de demander de fournir des garanties à la cour d'arrondissement de Luxembourg dans les trente (30) jours suivant la publication de l'enregistrement de l'acte notarié de cette Assemblée

dans le journal officiel du Luxembourg conformément à l'article 69 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les actionnaires, représentés comme indiqué ci-dessus, donnent leur accord exprès à cette réduction de capital par moyen de paiement en numéraire au profit de ColData 4, et renoncent à tous leurs droits qu'ils pourraient avoir à cet égard.

L'Assemblée décide que l'article 5 des Statuts dans sa version actuelle sera modifié, et le sera en accord avec l'approbation de la sixième résolution ci-dessous.

#### *Deuxième résolution*

Le Président présente le Rapport à l'Assemblée.

L'Assemblée décide d'accorder une autorisation au Gérant Commandité dans le cadre du capital autorisé aux termes de laquelle le Gérant Commandité peut augmenter le capital social à concurrence du montant du capital autorisé (l'Autorisation). Le capital autorisé de la Société est fixé à 5.000.000 EUR (cinq millions d'euros), représenté par un maximum de 500.000.000 (cinq cent mille) Actions de Classe A, qui peut être représenté par une sous-classe d'Actions de Catégorie A1, d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune. Sous l'Autorisation, le Gérant Commandité est autorisé à annuler ou de limiter les droits de préférentiels de souscription des actionnaires énoncées dans la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, dans le cadre d'une émission de nouvelles Actions de Classe A et de toute sous-classe. L'Assemblée décide que l'autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à compter de la date des présentes. L'Assemblée décide que les termes de l'autorisation sont en outre définies à l'article 5.6 des statuts modifiés et remaniés de la Société (les Statuts Modifiés et Remaniés) devant être adoptées sous la cinquième résolution ci-dessous.

Une copie du Rapport est annexée au présent acte après avoir été signé par le mandataire des actionnaires, les membres du conseil de gérance et le notaire soussigné.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts en conséquence, dont le contenu doit être inclus dans la sixième résolution ci-dessous.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de créer de nouvelles actions de commanditaire de classe A de la Société (les Actions de Classe A), de nouvelles actions de commanditaire de classe B de la Société (les Actions de Classe B) et de nouvelles actions de commandité de classe C de la Société (les Actions de Classe C), ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent), les modalités des Actions de Classe A, des Actions de Classe B et des Actions de Classe C étant énoncées en détail dans les Statuts Modifiés et Remaniés à adopter sous la cinquième résolution ci-dessous.

L'Assemblée décide de diviser les Actions de Classe A en deux (2) sous-classes, soit les Actions de Classe A1 et les Actions de Classe A3, les modalités des Actions de Classe A1 et les Actions de Classe A3 étant énoncées en plein dans les Statuts Modifiés et Remaniés à adopter dans la cinquième résolution ci-dessous.

L'Assemblée décide en outre de diviser les Actions de Classe A1 en deux (2) sous-classes, soit les Actions de Classe A1 Ancien Investissement et les Actions de Classe A1 Nouvel Investissement, les modalités des Actions de Classe A1 Ancien Investissement et des Actions de Classe A1 Nouvel Investissement étant énoncées en plein dans les Statuts Modifiés et Remaniés à adopter dans la cinquième résolution ci-dessous.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide par la suite de convertir

(i) les 99.900 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent) actions de commanditaire détenues par Data Manager S.à r.l. ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie (RCS Luxembourg B 169.850) (Data Manager) dans 99.900 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent) Actions de Classe B et

(ii) les 100 (cent) actions de commandité détenues par un Data Genpar S.à r.l. ayant son siège social à L-1511, Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie (RCS Luxembourg B 169.852) (Data GenPar) en 100 (cent) Actions de Classe C, chaque action ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent).

En conséquence, l'Assemblée décide que l'article 5 des Statuts est modifié dont le contenu doit être inclus dans la sixième résolution ci-dessous.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 79.724,16 EUR (soixante-dix-neuf mille sept cent vingt-quatre euros et seize cents) afin de le porter de son montant actuel de 1.000 EUR (mille euros) représenté par 99.900 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent) Actions de Classe B et 100 (cent) Actions de Classe C, ayant une valeur nominale de 0,01 (un cent) chacune, à un montant de 80.724,16 EUR (quatre-vingt mille sept cent vingt-quatre euros et seize cents), par la création et de l'émission de

(i) 5.040.000 (cinq millions quarante mille) Actions de Classe A1 Ancien Investissement, et

(ii) 2.932.416 (deux millions neuf cent trente-deux mille quatre cent seize) Actions de Classe A1 Nouvel Investissement ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune.

### Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accepter l'intervention et la souscription et le paiement complet de l'augmentation de capital social énoncé à la deuxième résolution ci-dessus, comme suit:

#### Souscription - Paiement

ColData 4, étant un actionnaire commanditaire de la Société,

représenté par Mme Virginie PIERRU, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparantes et par le notaire instrumentant,

intervient à la présente Assemblée et déclare:

(i) Souscrire à l'intégralité des (i) 5.040.000 (cinq millions quarante mille) Actions de Classe 1 Ancien Investissement ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune (un centime d'euro) et un prix total de souscription de 5.040.000 EUR (cinq millions quarante mille euros), chaque action ayant un prix de souscription identique; et

(ii) libérer entièrement les 5.040.000 (cinq millions quarante mille) Actions de Classe 1 Ancien Investissement au moyen d'un apport en nature consistant en 5.040.000 (cinq millions quarante mille) parts sociales de Data Center Services S.à r.l. ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie (RCS Luxembourg B 170.770) (Data Services) avec une valeur de contribution globale de 5.040.000 EUR (cinq millions quarante mille euros), ces parts sociales de Data Services étant évaluées à leur valeur comptable (étant leur cout historique au 31 Décembre 2014); et

(iii) Souscrire à l'intégralité des (i) 2.932.416 (deux millions neuf cent trente-deux mille quatre cent seize) Actions de Classe 1 Nouvel Investissement ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune (un centime d'euro) et un prix total de souscription de 978.643,36 EUR (neuf cent soixante-dix-huit mille six cent quarante-trois euros et trente-six cents), chaque action ayant un prix de souscription identique; et

(iv) libérer entièrement les 2.932.416 (deux millions neuf cent trente-deux mille quatre cent seize) Actions de Classe 1 Nouvel Investissement au moyen d'un apport en nature consistant en 2.932.416 (deux millions neuf cent trente-deux mille quatre cent seize) parts sociales de Data Services, avec une valeur de contribution globale de 978.643,36 EUR (neuf cent soixante-dix-huit mille six cent quarante-trois euros et trente-six cents), ces parts sociales de Data Services étant évaluées à leur valeur comptable (étant leur cout historique au 31 Décembre 2014)

Les parts sociales de Data Services apportées par ColData 4 sous cette quatrième résolution seront ci-après dénommées les Parts.

Ledit apport en nature d'un montant de 6.018.642,36 EUR (six millions dix-huit mille six cent quarante-deux euros et trente-six cents) est à allouer comme suit:

- 79.724,16 EUR (soixante-dix-neuf mille sept cent vingt-quatre euros et seize cents) au compte de capital social de la Société, et

- 5.938.918,20 EUR (cinq millions neuf cent trente-huit mille neuf cent dix-huit euros et vingt cents) au compte de prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat délivré par ColData 4 en date du 23 mars 2015 relatif aux Parts a contribuées à la Société de la manière décrite ci-dessus, que:

1. ColData 4 est le propriétaire des Parts à contribuer lors de l'Assemblée;
2. les Parts sont entièrement libérées;
3. ColData 4 a le pouvoir commercial de disposer des Parts;
4. les Parts ne sont pas grevées par un gage ou usufruit, il ne existe aucun droit d'acquérir un gage ou usufruit sur les Parts et les Parts ne sont pas soumis à une saisie;
5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit selon lequel toute personne peut être en droit d'exiger que les Parts lui soient cédées;
6. les Parts sont librement cessibles à la Société à cette Assemblée conformément à l'accord de, entre autres, ColData 4 et la Société; et
7. une assemblée générale des associés de Data Services a accordé l'autorisation de transférer les Parts tel que requis par l'article 189 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;
8. toutes les formalités requises par la loi applicable à la suite de l'apport en nature des Parts seront effectués suite à l'Assemblée.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les Parts ainsi contribuées en nature ont fait l'objet d'un rapport préparé par Audit Conseil Services S.à r.l., ayant son siège social au 204, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg B 142.685) et H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg B 51.238) chacun comme cabinet de révision agréé, daté 24 mars 2015, qui conclut comme suit:

"Basé sur le travail effectué, rien n'est venu à notre attention qui peut nous faire croire que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins à la somme du nombre et de la valeur nominale des 5.040.000 Actions de Classe 1 Ancien

Investissement et 2.932.416 Actions de Classe 1 Nouvel Investissement ayant une valeur nominale de EUR 0,01 chacune, à émettre avec une prime d'émission de EUR 5.938.918,20."

Une copie du certificat mentionné ci-dessus et le rapport du reviseur, après avoir été signés ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restera attaché au présent acte pour être enregistré avec lui.

Les Parts sont désormais à la libre disposition de la Société.

L'Assemblée décide ensuite d'allouer un montant de EUR 7.972,42 EUR (sept mille neuf cent soixante-douze euros et quarante-deux cents) de la prime d'émission à la réserve légale de la Société.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée prend acte et décide d'approuver les provisions détaillées dans les Statuts Modifiés et Remaniés comme ils apparaissent ci-dessous.

L'Assemblée décide dès lors de modifier les Statuts. En conséquence de ces modifications, l'Assemblée décide de plus de renuméroter et remanier les Statuts dans leur intégralité et, pour autant que de besoin, insérer ou modifier tout intitulé dans les Statuts, de façon à leur donner la teneur suivante:

### "STATUTS MODIFIÉS ET REMANIÉS

#### **1. Forme, Dénomination et nombre d'actionnaires.**

##### 1.1 Forme et dénomination

Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de «Data Services S.C.A.» (la Société) régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciale, telle que modifiée (la Loi) en particulier et par les présent statuts (les Statuts).

##### 1.2 Nombre d'actionnaires

La Société aura un ou plusieurs actionnaires commandités qui sont conjointement et solidairement redevables des engagements sociaux de la Société, tel que prévu par l'article 102 de la Loi et un ou plusieurs actionnaires commanditaires qui ne sont responsables qu'à hauteur de leur apport fait ou à faire, selon le cas, au capital de la Société.

Si il n'y a qu'un seul actionnaire commandité, en cas de décès, de liquidation, d'incapacité légale, démission, faillite ou autres procédures similaires (i) affectant cet actionnaire commandité et (ii) l'empêchant de gérer la société lui-même (le cas échéant), la Société survivra et un détenteur remplaçant de l'action commanditée sera nommé en conformité avec l'article 11.

#### **2. Siège social.**

##### 2.1 Lieu et transfert du siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans cette commune par simple décision du gérant commandité de la Société (le Gérant Commandité). Le siège social peut également être transféré dans cette commune ou tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale).

##### 2.2 Succursales, bureaux, centres administratifs et agences

Le Gérant Commandité a par ailleurs le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **3. Durée de la société.**

##### 3.1 Durée illimitée

La Société est constituée pour une période indéterminée.

##### 3.2 Dissolution

La Société pourra être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée de la façon décrite à l'Article 11 concernant la modification des Statuts.

#### **4. Objet social.**

4.1 La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs et (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus).

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes

d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées.

4.3 La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

4.4 La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.5 Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

4.6 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

4.7 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

## **5. Capital social.**

### **5.1 Montant du capital social**

Le capital social est fixé à un montant de 80.724,16 EUR (quatre-vingt mille sept cent vingt-quatre euros et seize centimes), représenté par:

(a) 7.972.416 (sept millions neuf cent soixante-douze mille quatre cent seize) actions commanditaires de Classe A (les Actions de Classe A), subdivisées en sous-Classes de:

(i) 7.972.416 (sept millions neuf cent soixante-douze mille quatre cent seize) actions de Classe A1 (les Actions de Classe A1), subdivisées en 5.040.000 (cinq millions quarante mille) Actions de Classe A1 Ancien Investissement et 2.932.416 (deux millions neuf cent trente-deux mille quatre cent seize) Actions de Classe A1 Nouvel Investissement; et

(ii) 0 actions de Classe A3 (les Actions de Classe A3);

(b) 99,900 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent) actions commanditaires de Classe B (les Actions de Classe B); et

(c) 100 (cent) actions commanditées de Classe C (les Actions de Classe C),

ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune.

Les Actions de Classe A et les Actions de Classe B sont collectivement dénommées actions commanditaires et les Actions de Classe C sont dénommées actions commanditées, et les termes actionnaires commanditaire et actionnaire commandité sont à interpréter en conséquence. Les Actions de Classe A, les Actions de Classe B et les Actions de Classe C sont collectivement dénommées actions et le terme actionnaire est à interpréter en conséquence.

Les Actions de Classe B sont détenues par le Promoteur conformément au Pacte d'Actionnaires.

Nonobstant les dispositions de cet Article 5, toute émission de nouveaux Instruments par la Société devra être faite conformément aux dispositions pertinentes du Pacte d'Actionnaires.

### **5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social**

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale, toujours avec l'accord du Gérant Commandité comme détenteur de toutes les actions commanditées et passé comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 11.

### **5.3 Distributions à l'Action Commandité et aux Actions de Commanditaire**

Les actions de commandité et les actions de commanditaire donnent droit à des distributions, soit par voie de distribution de dividendes, rachat d'actions ou autrement, comme indiqué à l'Article 18.

### **5.4 Droits préférentiels de souscription**

En cas d'émission d'actions par apport en numéraire ou en cas d'émission d'instruments qui entrent dans le champ d'application de l'article 32-4 de la Loi et qui sont payées en numéraire, y compris, et de manière non exhaustive, des obligations convertibles permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de s'en voir attribuer, les actionnaires disposent de droits préférentiels de souscription au prorata de leur participation en ce qui concerne toutes ces émissions conformément aux dispositions de la Loi.

### **5.5 Apport au compte de "capital surplus"**

L'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions

définies par l'Assemblée Générale et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise et qui doit être enregistré dans un compte de «capital surplus» conformément à la loi luxembourgeoise.

#### 5.6 Autorisation pour le Gérant Commandité d'augmenter le capital

##### (a) Montant de l'autorisation

Le capital autorisé de la Société est fixé à un montant de 5.000.000 EUR (cinq millions d'euros) représenté par un maximum de 500.000.000 (cinq cent millions) d'Actions de Catégorie A, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune.

##### (b) Conditions de l'autorisation

Le Gérant Commandité est autorisé à augmenter le capital social existant jusqu'au montant de capital autorisé, en une ou plusieurs fois, au cours d'une période débutant le 24 mars 2015 et se terminant au cinquième anniversaire de cette date (la Période) au moyen de (i) l'émission d'Actions de Classe A ou toute sous-classe en accord avec les présents statuts en raison d'apports en numéraire, (ii) l'émission d'Actions de Classe A ou toute sous-classe en accord avec les présents statuts en raison d'apports en nature, et (iii) l'incorporation des bénéfices et réserves distribuables, y inclus la prime d'émission et le capital surplus, avec ou sans émission de nouvelles d'Actions de Classe A.

Le Gérant Commandité est autorisé à définir les conditions applicables à toute souscription et émission d'actions conformément au pouvoir qui lui est conféré aux termes de cet Article 5.6, et notamment de déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives d'actions, le prix d'émission, l'existence ou non d'une prime d'émission, ainsi que les modalités de paiement des actions [en vertu de tout document ou contrat y compris et de manière non-exhaustive un prêt convertible, un contrat d'option ou un plan d'options sur actions.

##### (c) Autorisation de supprimer ou de limiter les droits préférentiels de souscription

Le Gérant Commandité est autorisé à supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires prévus par la Loi de 1915, tels que reflétés dans l'Article 5.4, portant sur l'émission de nouvelles actions et d'Instruments effectuée conformément à l'autorisation accordée en vertu de l'article 5.5.

##### (d) Modification des Statuts consécutive à une augmentation de capital

L'Article 5 des présents Statuts sera modifié de façon à refléter chaque augmentation du capital effectuée en vertu de l'autorisation accordée au Gérant Commandité conformément à l'Article 5, et le Gérant Commandité prendra lui-même ou autorisera toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire constater par-devant notaire l'augmentation de capital social et les modifications consécutives des Statuts.

#### 5.7 Distribution d'Egalisation

Les détenteurs d'Actions de Classe A1 auront droit à recevoir une distribution en espèce en une seule fois (a) par voie d'une réduction de capital d'un montant de 29.942,03 EUR par l'annulation de 1.892.874 Actions de Classe A1 Ancien Investissement et 1.101.329 Actions de Classe A1 Nouvel Investissement et (b) depuis le compte de prime d'émission de la Société pour un montant de 1.427.049,31 EUR (la Distribution d'Egalisation) soumise à et après la première émission d'Actions de Classe A3 devant être souscrites par le Master Vehicle pour un montant équivalent. La Distribution d'Egalisation sera décidée par l'Assemblée Générale à une date qui ne pourra être antérieure à la date de la première émission d'Actions de Classe A3 à Master Vehicle référencé ci-dessus et pas plus tard que 4 (quatre) jours après cette même date.

## 6. Actions.

### 6.1 Forme des actions

Les actions de la Société sont nominatives et devront restées nominatives.

### 6.2 Registre des actionnaires et certificats constatant les inscriptions dans le registre

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des actions, les émissions d'actions, les cessions d'actions et les dates desdites émissions et cessions d'actions. La propriété des actions est établie par l'inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, le cas échéant, seront signés par le Gérant Commandité.

### 6.3 Propriété et copropriété des actions

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Au cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

### 6.4 Rachat d'actions

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites définies par la loi.

### 6.5 Actions rachetables

Les Actions de Classe B et les Actions de Classe C sont des actions rachetables sous article 49-8 de la Loi et pour leur rachat conformément à l'Article 11.3.

**7. Cessions d'actions.** La cession des actions peut se faire par une déclaration de cession écrite qui sera inscrite au registre des actionnaires de la Société, après avoir été datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes

détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, et conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis de manière satisfaisante pour la Société.

Tout cessionnaire d'actions doit adhérer au Pacte d'Actionnaires avant la cession de toute action. Les restrictions de transfert sur les actions par un actionnaire de la Société en vertu du Pacte d'Actionnaires doivent être inscrites dans le registre d'actionnaires de la Société à côté du nom dudit actionnaire. Les opérations sur les actions effectuées sans respecter les dispositions des restrictions de transfert stipulées dans le Pacte d'Actionnaires ne seront pas applicables à la Société, et la Société n'inscrira pas dans son registre d'actionnaires une telle opération. L'actionnaire concerné veillera à ce que tout tiers qui souhaite acquérir des actions effectue les démarches nécessaires afin d'évaluer si la cession d'actions envisagée est soumise à des restrictions de transfert conformément au Pacte d'Actionnaires.

**8. Responsabilité des actionnaires.** Les détenteurs d'actions de commanditaire ont une responsabilité qui est limitée au montant de leur apport au capital social, prime d'émission ou «capital surplus» de la Société.

La responsabilité des détenteurs d'actions commandités quant aux dettes de la Société sera conjointe et illimitée, comme prévu à l'article 102 de la Loi.

## **9. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

### 9.1 Général

Toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'Assemblée Générale aura les pouvoirs expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts.

### 9.2 Droits de consentement des détenteurs d'Actions Commandité sur les résolutions de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale ne peut pas adopter de résolution sans l'accord du Gérant Commandité en tant que détenteur des actions commanditaires, à l'exception de résolutions concernant la destitution ou le remplacement du Gérant Commandité, qui ne requiert pas l'accord du Gérant Commandité tel qu'énoncé à l'Article 11.2.

**10. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres assemblées générales.** L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Gérant Commandité constate que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

## **11. Convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et vote.**

### 11.1 Droit et obligation de convoquer une Assemblée Générale

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Gérant Commandité ou par le conseil de surveillance de la Société (le Conseil de Surveillance), le cas échéant. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'1 mois si des actionnaires représentant un dixième du capital social l'exigent par écrit, en précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société au moins 5 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

### 11.2 Procédure de convocation d'une Assemblée Générale

Pour chaque Assemblée Générale, les avis de convocation doivent contenir l'ordre du jour et doivent être publiés deux fois à 8 jours d'intervalle au moins, et 8 jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial ainsi que dans un journal luxembourgeois.

Les avis de convocation envoyés par lettres missives sont adressés huit jours avant l'assemblée aux actionnaires en nom. L'accomplissement de cette formalité ne doit pas être justifié.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tel que déterminé par le Gérant Commandité ou par le Conseil de Surveillance, le cas échéant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable. En outre, si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et acceptent à l'unanimité de déterminer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable du Gérant Commandité ou du Conseil de Surveillance, le cas échéant.

### 11.3 Droits attachés aux actions

Chaque action confère une voix à son détenteur.

11.4 Conditions de quorum et de majorité, et nouvelle convocation d'une Assemblée Générale en cas de quorum non atteint

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, aucun quorum de présence n'étant requis.

Toutefois, les décisions visant à modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social (le Quorum de Présence) et dont l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si le Quorum de Présence n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces publiées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et 15 jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans 2 journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La deuxième Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées à chacune des Assemblées Générales.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une Assemblée Générale, les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote, ne sont pas prises en compte.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime exprimé par un vote des actionnaires et des obligataires.

#### 11.5 Participation par procuration

Chaque actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

#### 11.6 Vote par correspondance

Les actionnaires peuvent voter par écrit au moyen d'un formulaire, à condition que les formulaires portent (i) les noms, prénoms, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) la mention des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation ainsi que les projets de résolutions relatifs à chaque point de l'ordre du jour, et (iv) le vote (approbation, refus, abstention) pour chaque projet de résolution relatif aux points de l'ordre du jour. Pour pouvoir être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société 48 heures avant l'Assemblée Générale en question.

11.7 Participation à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout actionnaire de la Société peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre équipement de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer et participer à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à ladite réunion.

#### 11.8 Bureau

Les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

#### 11.9 Procès-verbaux et copies certifiées

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le Gérant Commandité.

### **12. Administration de la société.**

#### 12.1 Pouvoirs du Gérant Commandité

La Société est administrée par un Gérant Commandité unique, étant Data Genpar S.à r.l.

Le Gérant Commandité unique doit à tout moment détenir toutes les actions commanditées de la Société.

Le Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Gérant Commandité.

#### 12.2 Nomination et Révocation du Gérant Commandité

Le Gérant Commandité est désigné par ces Statuts.

Le Gérant Commandité peut être révoqué et / ou remplacé, à tout moment, par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale de la manière requise pour la modification des statuts en vertu de la Loi uniquement:

(i) pour Motif; ou

(ii) si, pour une raison quelconque (a) New Holdco DC et New Holdco Services cesseraient d'être Actionnaires S.à rl ou (b) ColData 4 cesse de détenir des New Holdco Instruments dans chacune des New Holdcos, dans chaque cas à l'approbation écrite de l'Actionnaire Commanditaire.

### 12.3 Révocation pour Motif

Dans le cas d'une révocation pour Motif du Gérant Commandité, tous les Instruments du Gérant Commandité et du Promoteur sont convertis à ceux d'un Actionnaire Commanditaire à leur prix de souscription.

### 12.4 Rémunération du Gérant commandité

Le Gérant Commandité peut avoir droit à une rémunération de la Société pour un montant devant être approuvé par l'Assemblée Générale.

## 13. Délégation de pouvoirs.

### 13.1 Gestion journalière

Le Gérant Commandité peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être actionnaires ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

### 13.2 Délégation de pouvoirs pour l'exercice de certaines missions

Le Gérant Commandité est aussi autorisé à nommer une personne pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

## 14. Signatures autorisées.

### 14.1 Pouvoir de signature des administrateurs

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant Commandité.

### 14.2 Pouvoirs de signature concernant la gestion journalière

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature de la personne nommée à cet effet conformément à l'Article 13.1 ci-dessus.

### 14.3 Pouvoirs spécifiques

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toute personne ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

## 15. Conseil de surveillance - Réviseur d'entreprises agréé - Cabinet de révision agréé.

### 15.1 Conseil de surveillance

Les opérations de la Société sont contrôlées par au moins trois commissaires qui formeront le Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant Commandité dans les matières déterminées par le Gérant Commandité et peut autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les Statuts, sortent des pouvoirs du Gérant Commandité.

### 15.2 Nomination et révocation des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les membres du Conseil de Surveillance en fonction peuvent être révoqués à tout moment, ad nutum, par l'Assemblée Générale.

### 15.3 Président

Le Conseil de Surveillance nomme un président parmi ses membres. Le président préside toutes les réunions du Conseil de Surveillance. En son absence, les autres membres du Conseil de Surveillance nomment un autre président pro tempore qui préside ladite réunion, au moyen d'un vote à la majorité simple des commissaires présents ou représentés à la réunion.

### 15.4 Procédure de convocation d'une réunion du Conseil de Surveillance

Les réunions du Conseil de Surveillance sont convoquées par le président ou par deux membres du Conseil de Surveillance, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance est donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant le jour et l'heure prévus pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Surveillance.

Une telle convocation écrite ne sera pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés durant la réunion et si ils déclarent avoir été informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. De plus, si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés durant la réunion et qu'ils s'accordent à l'unanimité sur l'ordre du jour; la réunion pourra se tenir sans avoir été convoquée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme

preuve des accords écrits à la réunion du Conseil de Surveillance. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil de Surveillance se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

#### 15.5 Participation par procuration

Tout membre du Conseil de Surveillance peut se faire représenter à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des procurations à la réunion du Conseil de Surveillance.

#### 15.6 Participation par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les membres du Conseil de Surveillance participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les membres du Conseil de Surveillance peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil de Surveillance tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil de Surveillance tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

#### 15.7 Procédure

##### (a) Conditions de quorum et de majorité

Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres présents ou représentés. Si un membre du Conseil de Surveillance s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

##### (b) Participation par procuration

Un membre du Conseil de Surveillance peut représenter plusieurs membres du Conseil de Surveillance en vertu d'une procuration, à condition toutefois que deux membres du Conseil de Surveillance au moins soient présents à la réunion.

#### 15.8 Résolutions écrites

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une résolution du Conseil de Surveillance peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par chaque membre du Conseil de Surveillance manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature

#### 15.9 Signature des procès-verbaux

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont signés par le président, ou en son absence le président pro tempore qui préside la réunion. Les copies ou extraits des procès verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président ou le président pro tempore ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

#### 15.10 Réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé

Toutefois, aucun Conseil de Surveillance ne sera constitué si, au lieu de constituer un Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de révision agréés afin de procéder à l'audit des comptes annuels de la Société conformément à la loi luxembourgeoise applicable. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions des contrats de prestation de services conclus entre ces derniers et la Société. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) ne peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale que pour de justes motifs.

**16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

### **17. Comptes annuels.**

#### 17.1 Responsabilité du Gérant Commandité

Le Gérant Commandité dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

#### 17.2 Soumission des comptes annuels au Conseil de Surveillance

Au plus tard 1 (un) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Gérant Commandité soumet les comptes annuels ainsi que le rapport du Gérant (le cas échéant) et tous autres documents afférents prescrits par la loi à l'examen du Conseil de Surveillance, qui rédige un rapport sur cette base.

#### 17.3 Consultation des documents au siège social

Au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle, les comptes annuels, le(s) rapport(s) du Gérant (le cas échéant) et du Conseil de Surveillance ou du ou des réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, ainsi que tous les autres documents requis par la loi sont déposés au siège social de la Société où ils seront mis à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

## 18. Affectation des résultats.

### 18.1 Affectation à la réserve légale

Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société, 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% du capital social de la Société.

### 18.2 Affectation des résultats par l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à l'article 18.1 et les règles concernant la distribution reprises dans cet article 18.

### 18.3 Règles de distribution

(a) Sous réserve des règles obligatoires concernant le remboursement des principaux montants investis dans les Instruments pertinents, toutes les distributions de la Société de la somme des produits nets de la Société seront distribués parmi les Actions de Classe A détenues par les actionnaires commanditaires, les Actions de Classe B détenues par le Promoteur et les Actions de Classe C détenues par le Gérant Commandité ou d'autres Instruments qui peuvent être détenues par les actionnaires et doivent être faits en conformité avec les dispositions suivantes et dans l'ordre suivant:

(i) une première affectation du produit net à distribuer doit être faite entre (a) le détenteur d'Actions de Classe A1 et (b) le détenteur d'Actions de Classe A3, le détenteur d'Actions de Classe C et le Promoteur;

(ii) la répartition entre les actionnaires visé au point (a) et (b) à l'article 18.3 (a) (i) ci-dessus est basée sur le montant suivant (le Montant de Distribution de Référence): (a) le produit net à distribuer moins (b) le montant des Frais dans la mesure où ce montant n'a pas déjà été pris en compte dans une distribution précédente aux fins du calcul du Montant de Distribution de Référence (le Montant Référence de Frais) plus (c) le montant du Montant Référence de Frais financé par le détenteur d'Actions de Classe A3;

(iii) l'attribution du Montant de Distribution de Référence aux actionnaires visé au point (a) et (b) à l'article 18.3 (a) (i) ci-dessus est fondé aux parts prorata des montants suivants: (a) à l'égard du détenteur d'Actions de Classe A1, l'ensemble de ses Engagements Financés et de l'Ancien Montant d'Investissement ColData 4 et (b) à l'égard du détenteur d'Actions de Classe A3, le détenteur d'Actions de Classe C et le Promoteur, (A) l'ensemble des Engagements Financés du détenteur d'Actions de Classe A3 moins le (B) Montant Référence de Frais financé par le détenteur d'Actions de Classe A3;

(iv) suite à l'affectation du Montant de Distribution de Référence, (a) le détenteur d'Actions de Classe A1 a le droit de recevoir le produit net du montant égal à sa part proportionnelle du Montant de Distribution de Référence et (b) le détenteur d'Actions de Classe A3, le détenteur d'Actions de Classe C et le Promoteur ont le droit de recevoir le produit net du montant égal à leur partie proportionnelle du Montant de Distribution de Référence plus (i) le Montant Référence de Frais moins (ii) le montant du Montant Référence de Frais financé par le détenteur d'Actions de Classe A3, ce montant du produit net étant en outre distribué à eux conformément à l'article 18.3 (c) (le montant déterminé selon (b) de ce point (iv) étant la Montant de Cascade).

(b) Nonobstant l'article 18.3 (a) (i), suite à tout transfert par la Société, des Actions S.à r.l. Classe 1 et du Prêt PPI S.à r.l. en vertu de l'Accord de Garantie:

(i) la contrepartie reçue par la Société est entièrement répartie entre les distributions à effectuer au détenteur d'Actions de Classe A1 sous ses Actions de Classe A1 et d'autres Instruments détenus par elle; et

(ii) l'Engagement Financé et l'Ancien Montant d'Investissement ColData 4 est réputé être réduit pour les besoins de l'article 18.3 (a) par un montant correspondant à (a) le montant initialement investi dans les S.à r.l.s à l'égard des Actions S.à r.l. Classe 1 transférés en vertu de l'Accord de Garantie et (b) le montant en principal du Prêt PPI S.à r.l. transféré en vertu de l'Accord de Garantie.

(c) Sous réserve des règles obligatoires concernant le remboursement du principal investi sous l'Instrument pertinent, toutes les distributions du Montant de Cascade sont réparties entre les Actions de Classe A3 détenues par les actionnaires commanditaires, les Actions de Classe C détenues par le Gérant Commandité et les Actions de Classe B détenues par le Promoteur ou d'autres Instruments qui peuvent être détenus par eux conformément aux dispositions ci-après et dans l'ordre suivant:

(i) Tout d'abord, 100% du produit net au détenteur d'Actions de Classe A3 jusqu'à concurrence du montant total de ses Engagements Financés à la Société (l'Investissement Financé);

(ii) Deuxièmement, 100% du produit net au détenteur d'Actions de Classe A3 en proportion de ses Engagements Financés à la Société jusqu'à ce qu'il a reçu des distributions équivalentes à 10% TRI sur la base de son Investissement Financé;

(iii) Troisièmement, 80% du produit net au détenteur d'Actions de Classe A3 en proportion de ses Engagements Financés à la Société et 20% du produit net au Promoteur jusqu'à ce que le détenteur d'Actions de Classe A3 a reçu des distributions équivalentes à un 15% TRI (le Rendement Privilégié) en fonction de son Investissement Financé;

(iv) Quatrièmement, (Catch Up), 50% du produit net au détenteur d'Actions de Classe A3 et 50% du produit net au Promoteur jusqu'à ce que le Promoteur a reçu au total un montant égal à 20% des montants globaux distribués sous le point (ii), (iii) et ce point (iv);

(v) Cinquièmement, un montant égal à la valeur nominale des Actions de Classe C du Gérant plus 5% de la valeur nominale de ces Actions de Classe C au Gérant; et

(vi) Sixièmement, 80% au détenteur d'Actions de Classe A3 et 20% au Promoteur;

(Le Rendement Privilégié, le Catch Up et le paiement de 20% sous point (vi) au Promoteur étant l'Intérêt Reporté du Promoteur).

Aux fins de déterminer les droits à des distributions des détenteurs d'Actions de Classe A, des Actions de Classe B et Actions de Classe C, le calcul du produit net doit (a) contenir toutes les distributions effectuées sous tous Instruments détenues par les actionnaires et de la Société (b) exclure la Distribution d'Egalisation devant être faite aux détenteurs d'Actions de Classe A1 Nouvel Investissement telle que visée à l'Article 5.7.

#### 18.4 Dividendes intérimaires

Le Gérant pourra décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le «capital surplus», dans les conditions et les limites fixées par la Loi et en accord avec les règles de distribution reprises dans cet Article 18.

L'Assemblée Générale peut aussi décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le «capital surplus», dans les conditions et les limites fixées par la Loi et en accord avec les règles de distribution reprises dans cet Article 18.

#### 18.5 Paiement des dividendes

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Gérant et doivent être payés aux lieux et dates déterminés par le Gérant, dans les limites de toute décision prise à ce sujet par l'Assemblée Générale (le cas échéant).

### 19. Dissolution et liquidation.

#### 19.1 Principes applicables à la dissolution et la liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 11. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par délibération de l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

#### 19.2 Distribution du boni de liquidation

Lors de la liquidation de la Société, les avoirs excédentaires de la Société disponibles pour être distribués en accord avec les règles de distributions reprises dans l'article 18 par voie de paiement d'acomptes ou après le remboursement (ou la consignation des sommes nécessaires, le cas échéant) des dettes de la Société.

**20. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.

**21. Définitions.** Dans les présents Statuts, outre les termes définis en tant que tels dans les Statuts, les termes et expressions suivants auront la signification suivante:

Accord de Garantie (Guarantee Agreement) désigne tout accord de garantie qui peut être conclu de temps à autre entre ColData 4 Lux S.à r.l, la Société, Data Center SCA, Data Center II SCA et des Data Services II SCA, tel qu'il peut être modifié de temps à autre;

Actionnaire Commanditaire (Limited Shareholder) désigne un détenteur d'Actions de Classe A et Actionnaires Commanditaires sera interprété en conséquence;

Actions S.à r.l. Classe 1 (S.à r.l. Classe 1 Shares) signifie les actions de catégorie 1 dans le capital de Data Center Infrastructure S.à r.l.;

Ancien Montant d'Investissement ColData 4 (ColData 4 Old Investment Amount) a la signification qui lui est attribuée dans le Pacte d'Actionnaires;

Apport de Capital (Capital Contribution) désigne, pour la Société ainsi que pour Data Center S.C.A. et relativement à chaque Actionnaire Commanditaire, le montant indiqué dans le Pacte d'Actionnaires apporté en capital sous la forme d'Actions de Classe A par un tel Actionnaire Commanditaire à la Société ainsi qu'à Data Center S.C.A. à un moment donné;

Apport en Prêt PPI (IB Loan Contribution) désigne à la fois pour la Société et pour Data Center S.C.A., ainsi que pour chacun des Actionnaires Commanditaires, le montant d'Engagement déterminé dans le Pacte d'Actionnaires, apporté à un certain moment par un tel Actionnaire Commanditaire à la Société ainsi qu'à Data Center S.C.A. en vertu de Prêts PPI;

Avis de Tirage (Drawdown Notice) désigne un avis de tirage pour le versement des Engagements Non-Financés de la Société conformément aux conditions définies dans le Pacte d'Actionnaires;

Egalisation (Equalisation) a la signification qui lui est attribuée dans le Pacte d'Actionnaires;

Engagement (Commitment) désigne, à la fois pour la Société et pour Data Center S.C.A., ainsi que pour chaque Actionnaire Commanditaire, le montant total prévu pour être engagé envers la Société et Data Center S.C.A., comme

créanciers conjoints, en tant que capital sous la forme d'Actions de Classe A et de Prêts PPI, tel que spécifié dans le Pacte d'Actionnaires;

Engagements Financés (Funded Commitments) désigne la part des Engagements d'un Actionnaire Commandité qui a été avancée par les Actionnaires Commanditaires suite à l'émission d'un Avis de Tirage (qu'il s'agisse d'un Apport en Capital ou d'un Apport en Prêt PPI), selon l'ajustement déterminé par le Pacte d'Actionnaires;

Engagement Financé S.à r.l. (S.à r.l. Funded Commitment) a la signification qui lui est attribuée dans le Pacte d'Actionnaires;

Engagements Non-Financés (Unfunded Commitment) désigne, pour chaque Actionnaire Commanditaire à un moment donné, l'Engagement dudit Actionnaire Commanditaire ajusté de la manière suivante: (i) diminué des Engagements Financés dudit Actionnaire Commanditaire, et (ii) augmenté de tout refinancement des Engagements Financés, tel que développé dans le Pacte d'Actionnaires;

Frais (Fees) désigne le montant des frais payables pour tous les services prestés par Colony Capital SAS, Succursale Luxembourg, en tant que «gérant du fonds d'investissement alternatif» de la Société et Data Center S.C.A. et le Gérant Commanditaire en relation avec la gestion et la recherche d'Associés Commandités, tel que développé dans le Pacte d'Actionnaires;

Instruments désigne (a) les Actions de Classe A, les Actions de Classe B et les Actions de Classe C, ainsi que toutes les autres actions du capital social de la Société et tous autres instruments participatifs de la Société, y inclus et sans restriction les parts bénéficiaires et les Management TPECs, (b) tous prêts porteurs d'intérêts ainsi que tous autres prêts envers la Société ou instruments de dette émis par la Société, et (c) toutes obligations convertibles, ainsi que tous autres instruments de dette convertibles, obligations portant des droits de souscription ou tous autres instrument ou conventions, tels que des warrants et des marchés à primes (options), permettant à leur détenteur de souscrire à ou de se voir attribuer l'un des instruments désignés aux points (a) ou (b) ci-dessus;

Jour Ouvrable (Business Days) désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) auquel les banques sont généralement ouvertes à Luxembourg et Paris dans le cadre de leurs activités normales;

Management TPECs désigne tous les tracking preferred equity certificates qui pourraient être émis par la Société au Promoteur;

Master Vehicle signifie Data Genpar Master Vehicle S.C.S., une société en commandite simple de droit luxembourgeois, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176585, ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Motif (Cause) désigne une violation substantielle du Pacte d'Actionnaires ou des statuts de la Société ou des statuts de Data Center S.C.A. par le Gérant Commandité, sur une période de trente (30) jours (ou, s'il peut être remédié à cette violation substantielle, mais pas dans la période de trente (30) jours, toute période de temps nécessaire pour y remédier, à condition que le remède soit employé de manière idoine pendant et après ladite période de trente (30) jours, sans toutefois que la durée dépasse les cent vingt (120) jours) suivant la réception par le Gérant Commandité d'un avis l'informant de la violation substantielle émanant des Comités de Supervision (lequel avis étant envoyé par les Comités de Supervision une fois qu'ils ont identifié l'existence d'une violation substantielle);

Pacte d'Actionnaires (Shareholders Agreement) désigne une convention d'actionnaires définissant, entre autres, les droits et obligations des actionnaires de la Société à l'égard de la Société, pouvant être conclue à un moment donné entre les actionnaires de la Société et la Société elle-même, et pouvant être modifiée dans le temps;

Prêts PPI (IB Loans) désigne, à la fois pour la Société et pour Data Center S.C.A., ainsi que pour chacun des Actionnaires Commandités, un prêt portant des intérêts accordé par un Actionnaire Commanditaire en tant qu'avance à la Société ou à Data Center S.C.A., selon le cas, en vertu d'une convention de prêt portant des intérêts, dans les conditions prévues par le Pacte d'Actionnaires;

Prêt PPI S.à r.l. a la signification qui lui est attribuée dans le Pacte d'Actionnaires;

Promoteur (Promoter) désigne Data Managers S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.850, sise au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, ou l'un de ses cessionnaires, conformément au Pacte d'Actionnaires;

S.à r.l.s signifie Data Center Infrastructure S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170137, sise au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, et Data Center Services S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170770, sise au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg; et

TRI (IRR) désigne, pour un actionnaire de la Société, à une date donnée, le taux d'escompte annuel équivalent à un taux annuel, établissant la valeur actuelle à la date de la détermination de toutes les distributions effectuées en faveur d'un tel actionnaire, comme une valeur égale à la valeur actuelle au même taux d'escompte annuel à la date de détermination des Engagements Financés, ce taux annuel étant cumulé annuellement à partir de la date du premier Engagement

Financé. A ces fins, le calcul reposera sur l'hypothèse que tous les montants utilisés pour calculer le TRI sont exprimés en euros.»

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société de façon à y refléter les changements repris ci-dessus avec donne pouvoir et autorité à tout à tout gérant du Gérant Commandité, ainsi qu'à tout gérant de Colony Luxembourg S.à r.l. ayant son siège social à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.540) de procéder, pour le compte de la Société, à l'enregistrement de la re-classification des Actions de Classe A1 en Actions de Classe A dans le registre des actions de la Société et de pourvoir à tout formalité en découlant.

Plus aucun point ne figurant sur l'Ordre du Jour de l'Assemblée ne restant à traiter, le Président clos l'Assemblée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par les articles 26-1 paragraphe (2), 26-3 et 26-5 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies et en constate expressément leur accomplissement.

En l'absence d'autres questions sur l'ordre du jour de la réunion, le Président déclare la réunion close.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à six mille euros (6.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Redange-sur-Attert.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DEYGLUN, B. SCHMITT, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 26 mars 2015. Relation: DAC/2015/5215. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 02 avril 2015.

Référence de publication: 2015051063/1578.

(150058720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

#### **Durillon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 66.521.

#### *Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 avril 2015*

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Riccardo Incani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Konzern Sàrl, employé privé, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Riccardo Incani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015051713/22.

(150059896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

**Green Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 136.131.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 avril 2015.

Référence de publication: 2015051174/10.

(150059272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

**Ensemble Investment Corporation SCA, Société en Commandite par Actions de Titrisation.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 169.603.

*Extrait des résolutions prises par l'associé commandite en date du 2 avril 2015*

L'Associé Commandité décide de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg ayant son siège social au 39, avenue John F. Kennedy L - 1855 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 149133 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société pour l'audit des comptes se clôturant au 31 décembre 2015.

A Luxembourg, le 2 avril 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2015051085/16.

(150058834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

**GSO Luxembourg Offshore Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.892.

EXTRAIT

1. Il résulte d'un acte de cession sous seing privé signé en date du 2 avril 2015 que GSO Targeted Opportunity Master Partners L.P., une société des Iles Caïmanes, avec siège social à Ugland House, South Church Street, KY-1-1104 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, a cédé 223 parts sociales de la Société à GSO Special Situations Overseas Master Fund Ltd., une société de droit des Iles Caïmanes, avec siège social à Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculée auprès du Cayman Islands Trade Register sous le numéro WK-188324.

2. Il résulte d'un acte de cession sous seing privé signé en date du 2 avril 2015 que GSO Special Situations Overseas Benefit Plan Fund Ltd., une société des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Walker House, 980 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, a cédé 12 parts sociales de la Société à GSO Special Situations Overseas Master Fund Ltd., une société de droit des Iles Caïmanes, avec siège social à Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculée auprès du Cayman Islands Trade Register sous le numéro WK-188324.

Partant, les 1.055 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont réparties comme suit:

GSO Special Situations Overseas Master Fund Ltd. ....	1.055
Total .....	1.055

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015051176/25.

(150058988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.